# LA RÉFORME

جريدة الظهر ≈ Votre Journal de Midi ≈ لاريفورم

ADMINISTRATION
Passage Chérif — Tél. 20212

54ème Année — No. 47 — Mardi 8 Mars 1949 — 4 Pages 10 m/m

REDACTION
30, Salah el Dine Tél 20269

Après les changements survenus à MOSCOU -

## Le réarmement occidental, meilleure garantie contre une intensification de la guerre froide




*Voici une vue d'ensemble du groupement de nations qui co nstituera le système du pacte de l'Atlantique.*

### Le pacte de l'Atlantique a été pratiquement mis au point

**WASHINGTON 8 (United Press et Reuter) — Hier, M. Dean Acheson a eu un entretien de trois heures avec les ambassadeurs des puissances de l'Atlantique nord.**

**Les négociateurs ont, sans aucun doute, échangé leurs points de vue sur le changement des ministres des affaires étrangères effectué en Russie.**

**Les Etats-Unis et l'Europe occidentale considèrent le pacte, et le programme de réarmement qui l'accompagne, comme leur meilleure garantie au cas où les remaniements ministériels en U.R.S.S. signifieraient une intensification de la guerre froide.**

**Quelques diplomates sont rassurés de ce que Moscou, jusqu'ici, n'ait pas utilisé le changement pour se livrer à une autre « offensive de paix » tendant à affaiblir le pacte de l'Atlantique. Mais d'autres pensent que les ennuis viendront lorsque Vichinsky se mettra réellement au travail.**

**LE PACTE COMPLETE**

A l'issue des entretiens, un porte-parole a déclaré qu'on s'attend à ce que le projet de pacte Nord Atlantique soit complété la semaine prochaine, a dit aujourd'hui un porte-parole des négociateurs du pacte.

Sir Oliver Franks, ambassadeur britannique, a dit qu'il ne serait pas nécessaire d'avoir plus de deux nouvelles conférences, l'une à la fin de cette semaine et l'autre au début de la semaine prochaine.

« Nous arrivons à la fin de notre travail » a dit Sir Oliver, passant en revue les négociations qui se sont poursuivies depuis des mois entre les représentants de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, du Canada, de la France, de la Belgique, de la Hollande, du Luxembourg, et, — depuis ces quelques derniers jours, — de la Norvège.

**PREVISIONS**

Les délais indiqués par Sir Oliver semblent confirmer la prévision des milieux diplomatiques que les négociateurs auraient complété leur examen du texte du traité aujourd'hui même et qu'ils se référeraient alors à leurs gouvernements respectifs pour approbation définitive.

A la fin de cette semaine, les approbations de ces gouvernements auront probablement été données et il sera possible alors de publier le texte, avant sa signature par les ministres des affaires étrangères des Puissances de l'Atlantique Nord.

**L'INCLUSION DE L'ITALIE**

Ni l'ambassadeur britannique, ni l'ambassadeur français n'ont voulu dire si les négociateurs étaient parvenus à [illegible] décision quant à l'inclusion de l'Italie dans le pacte. Les fonctionnaires disent que le pacte est encore ouvert au Danemark et à l'Islande, s'ils désirent s'y joindre.

## LES ETATS-UNIS VONT RENFORCER LEURS SERVICES SECRETS A L'ETRANGER

Washington, 8 (R.). — La Chambre des Représentants des Etats-Unis a passé aujourd'hui à une écrasante majorité un projet de loi conçu en termes prudents pour renforcer les services secrets américains à l'étranger. Le projet de loi a été voté par 348 voix contre 4.

Le projet de loi a été présenté au Sénat entouré du même mystère qui l'a marqué depuis son introduction il y a presque un mois.

Dans un rapport accompagnant le projet de loi, le Comité des Services Armés de la Chambre, dit : « Le rapport ne contient pas une explication pleine et détaillée de toutes les clauses de la législation proposée étant donné le fait qu'une grande partie de ces informations sont d'une nature extrêmement confidentielle ».

Le représentant Vito Marcantonio (Travailliste Américain) s'est opposé au projet de loi disant que : « C'est la première fois dans l'Histoire que le Congrès a été requis de voter sur un projet de loi sans qu'on lui donne une explication ».

Il a ajouté : « Le Comité garde ces informations pour lui et ceci fait que chaque clause du projet de loi paraît suspecte ». Le projet de loi a été présenté à la Chambre en vertu de lois strictes limitant le débat et écartant tout amendement.

Les chefs à la Chambre se sont arrangés pour un débat strictement limité. Le Comité des Services Armés de la Chambre a dit qu'aucun des détails ne serait expliqué au Congrès. Le Comité a tenu une brève session secrète sur cette mesure, mais aucun procès-verbal n'a été gardé de la séance.

Le projet de loi permettra au Bureau Central des Services Secrets de cacher son budget annuel de dépenses aux autres départements du Gouvernement.

Le Bureau Central sera dispensé de publier sa liste de salaires et de frais; ainsi que d'autres départements sont requis de le faire. Le Bureau Central sera également autorisé avec l'approbation de l'Avocat-Général, de faire entrer cent étrangers aux Etats-Unis chaque année, en échange d'informations de leur part.

## LE CABINET CHINOIS A DEMISSIONNÉ

NANKIN 8 (R) — Le gouvernement du Dr. Sun Fo a démissionné aujourd'hui, le Président Li Tsung Jen a accepté sa démission. Le Dr. Sun avait formé son Cabinet en décembre dernier.

A la suite de la chute de la Chine du Nord, le gouvernement decida de se transférer au sud à Canton et depuis lors, après le retour du Dr. Sun à Nankin le 28 février, le gouvernement a été l'objet de sérieuses critiques de la part des membres du Yuan législatif (Parlement).

Le Président Li s'est rendu à Canton afin de persuader le Cabinet de retourner à Nankin afin d'entamer des négociations de paix avec les Communistes.



*Nous rendons-compte, en 2ème page, du grand gala égypto-italien organisé au Mohamed Aly au profit de la Sté. Farouk 1er pour l'enfance et du fonds d'assistance aux enfants italiens. Notre photo représente S.A. la Princesse Mehivèche Toussoun (à gauche), Mme Moustafa Fahmy pacha (au centre), le Consul général d'Italie (à droite, au second plan), photographiés sur la scène au milieu des artistes de la troupe d'opéra.*

### L'arrivée au Caire de la troupe Cocteau - Marais

*Hier, à 7 h. du matin, le Constellation d'Air-France se posa sur la piste de l'aérodrome Farouk I, amenant de Paris, après un voyage effectué dans d'excellentes*



*conditions, la troupe officielle de comédie qui donnera, ce soir, sa «première» au Théâtre Royal de l'Opéra.*

*Abdel Rahman bey Sedky, sous-intendant de l'Opéra, reçut la troupe à sa descente d'avion: Jean Cocteau, Jean Marais, Yvonne de Bray, Gabrielle Dorziat, Gaby Silvia, Andrée Debar, Marcel Andrée, Tania Balachova, Inès Arnaud posèrent les uns après les autres leurs pieds sur le sol d'Egypte. Un grand sourire illuminait leur visage sur lequel aucun signe de fatigue ne transpirait.*



*Après les formalités douanières, qui se firent assez vite, les membres de la troupe s'engouffrèrent dans un pullman qui les mena au coeur de la ville où, munis de leurs bagages, ils devaient se partager entre le Semiramis le Shepheard's et le Continental.*

Nos photos montrent, en haut, Jean Cocteau enveloppé dans son inséparable saharienne et en bas, le visage radieux de Jean Marais.

A LA FIN D'UNE AUDIENCE CONFUSE

### Les plaidoiries ont commencé au procès Kravchenko

Paris, 7 (AFP). — La 18ème audience du procès Kravchenko, qui en est à sa septième semaine, s'est ouverte cet après-midi par la déposition du professeur Frédéric Joliot-Curie, Prix Nobel, Haut-Commissaire français à l'Energie atomique et dernier témoin de moralité des Lettres Françaises.

La voix posée, M. Joliot-Curie apporte à André Wurmser et à Claude Morgan un témoignage de son amitié, de sa confiance et de son « respect ». Il considère « J'ai Choisi la Liberté » comme un «mensonge flagrant donnant une image truquée de l'Union Soviétique». Il exprime l'opinion que le livre de Kravchenko est un ouvrage « vil et bas », destiné à « créer un climat pouvant conduire le monde à une nouvelle guerre ».

Puis, M. Emmaunel D'Astier de La Vigerie demande à faire une déclaration en réponse aux lettres de MM. André Philip et Le Troquer, lues par Me Izard, lors d'une précédente audience.

On se souvient que MM. Philip et Le Troquer, qui furent avec M. D'Astier membres du gouvernement provisoire d'Alger, contestèrent l'affirmation de leur collègue selon laquelle le gouvernement provisoire eut été unanime à faire mettre Kravchenko en prison, si celui-ci avait prétendu publier à Alger « J'ai Choisi La Liberté ».

Répondant en détail aux lettres de ses collègues, M. D'Astier maintient les termes de sa déposition et rappelle la censure qui régnait à Alger en 1944.

Pour en finir avec les témoins, les avocats de la défense donnent lecture de quelques lettres de témoins favorables aux Lettres Françaises, et qui ne purent pas venir déposer devant le tribunal.

**PLAIDOIRIE**

C'est au tour de Me. Heiszmann, deuxième avocat de Kravchenko, de plaider.

Petit, brun, la voix bien posée, Me. Heiszmann constate d'abord que contre Kravchenko se sont dressés tout un parti politique et toute une nation, mais il s'interdit de faire le procès de ce parti et de ce régime.

Il dit qu'il «plaide pour un client et non pour une clientèle, il plaide un procès en diffamation».

Me. Heiszmann s'attache d'abord à énumérer les éléments constitutifs du procès.

L'avocat cite les articles de Sim Thomas, d'André Wurmser et de Claude Morgan, qui font l'objet des trois assignations de la partie civile.

Exerçant sa verve sur ces textes, l'avocat y relève en tout 26 allégations injurieuses et diffamatoires avec intention de nuire évidente.

Passant ensuite au cadre juridique, Me. Heiszmann souligne, au sujet de l'article de Sim Thomas, que la condamnation est de droit et que le tribunal ne peut que constater la diffamation, les «Lettres Françaises» n'ayant pas observé le délai de six jours pour indiquer leurs moyens de preuve.

Me. Heiszmann achèvera demain sa plaidoirie, puis le tribunal entendra Me. Izard.

### PAS D'ARMES AMERICAINES A LA NORVEGE

Oslo, 7 (AFP). — L'Agence Télégraphique Norvégienne a diffusé une déclaration de M. Jens Christian Hauge, ministre de la défense, démentant les informations selon lesquelles des armes auraient été envoyées à la Norvège en provenance des Etats-Unis.

### La conférence des Etats arabes convoquée par la commission de conciliation en Palestine

**Le Liban annonce son acceptation**

Jérusalem 8 (OP) — On annonce que le Liban a accepté l'invitation de la commission de conciliation de l'ONU pour la Palestine, d'assister à la conférence pan-arabe de Beyrouth, le 21 mars. Aucune des autres nations arabes n'a encore accepté.

**LE MOUFTI DE JERUSALEM VEUT SE FAIRE ENTENDRE**

Lake Success 8 (UP) — On annonce ici que la commission de conciliation de l'ONU pour la Palestine, en réponse à une requête d'Amine Husseini président du Comité Suprême arabe, de participer « à toutes les discussions relatives à la question de Palestine », a dit qu'elle était prête à entendre le point de vue du Comité Suprême arabe ou de tout autre groupe désirant coopérer avec la commission. La commission a ajouté que les représentants du Comité Suprême arabe pourraient être entendus au siège de la commission à Jérusalem ou pendant la réunion projetée des gouvernements arabes à Beyrouth.

La date du 24 mars sera fixée à Beyrouth à tous les organismes nongouvernementaux désirant se présenter à la commission pour lui exposer leurs points de vue.

### Les poursuites contre les communistes américains

New-York 8 (R.) — Le Tribunal fédéral de district d'ici a rejeté une exception de la défense, alléguant que l'accusation de conspiration contre 11 leaders communistes américains devait être abandonnée parce que la qualification de « traîtres » donnée, par le président Truman, à deux de ces leaders, rendait impossible un procès impartial.

M. Harry Sacher, avocat de la défense, a déclaré: « Le président des Etats-Unis a eu une attitude inconstitutionnelle qui prive les accusés de leur droit d'être impartialement jugés. »

Les deux leaders communistes, Eugène Dennis et William Foster, avaient fait appel aux membres de leur parti « de coopérer avec toutes les forces démocratiques pour défaire les intentions de l'impérialisme américain de faire une guerre de conquête. »

Les 11 communistes sont accusés spécifiquement d'avoir conspiré à renverser par la force le gouvernement américain. Leur conviction peut entraîner une condamnation maximum de 10 ans de prison et 10.000 dollars d'amende.

### La deuxième tranche des crédits du plan Marshall

Washington, 8 (AFP) — La commission sénatoriale des affaires étrangères a approuvé hier à l'unanimité les crédits d'une valeur totale de 5.580 millions de dollars, demandés par l'ECA, au titre de la 2ème tranche du programme de relèvement économique de l'Europe.

Cette proposition de loi sera déposée sur le bureau du Sénat dès que les sénateurs démocrates dissidents du sud auront terminé leur interpellation d'obstruction.

### Les exportations suédoises vers l'Europe Orientale

Stockholm, 7 (AFP). — Le ministère des affaires étrangères de Suède a déclaré avoir été invité par le gouvernement américain à contrôler attentivement les exportations vers l'Europe orientale. La démarche américaine n'a pas pris, toutefois, la forme d'une note précise.

### LES ETATS-UNIS ACCORDERAIENT A L'EGYPTE UN PRET DE 250 MILLIONS DE LIVRES

**PARIS (S.S. Al-Nidaa) — L'intérêt que porte l'Amérique aux problèmes du Moyen-Orient devient de plus en plus tangible. Cet intérêt s'attache d'une manière toute particulière à l'Egypte.**

**On annonce maintenant, en effet, que les Etats-Unis accorderont à l'Egypte un emprunt équivalent à 250 millions de livres pour lui permettre de réaliser ses grands projets économiques et industriels à condition que la réalisation de ces projets soit exécutée par des sociétés américaines.**

### L'EGYPTE demande 20 millions de dollars à la Banque Internationale

Des demarches avaient été entreprises par le ministère des affaires étrangères — sur la demande du ministère des Finances — auprès de la Banque Internationale de Reconstruction pour obtenir un emprunt de 20 millions de dollars en vue de la réalisaion du projet des puits artesiens.

Ce projet vise a assurer l'irrigation de 250.000 feddans des terres des Bassins (Hods) de la Haute Egypte.

La Banque Internationale de Réconstruction va envoyer a cet effet une délégation qui est attendue en Egypte dans une dizaine de jours. Cette délégation entreprendra des études économiques et techniques dans la région des Bassins en vue des dispositions a prendre pour accorder l'emprunt demandé.

### Intervention britannique entre la Syrie et la Turquie ?

Damas (s.s Misri) — Les milieux officiels syriens ne se sont livrés à aucun commentaire au sujet des tentatives de la Turquie pour la conclusion d'un pacte des pays méditerranéens. Ils observent un mutisme compelt devant l'activité du ministre turc des Affaires étrangères dans ce sens.

La Grande-Bretagne, qui s'intéresse vivement à la conclusion du pacte méditerranéen, interviendra entre la Syrie et la Turquie pour régler le problème d'Alexandrette, principal obstacle vers une entente entre les deux pays.

### Le "pont aérien" de Berlin

Londres, 8 (R.). — La prédiction que le pont aérien anglo américain pourrait être encore étendu a été avancée aujourd'hui par les milieux informés de Londres, après le retour du premier ministre Clement Attlee de sa visite en Allemagne.

### M. SOL BLOOM est décédé

Washington, 8 — (R) — Sol Bloom, président du Comité des Affaires étrangères de la Chambre américaine des Représentants, est décédé ici aujourd'hui à la suite d'une attaque cardiaque, deux jours avant son soixante-dix-neuvième anniversaire. M. Bloom, qui était le représentant démocrate de l'Etat de New-York, avait été transporté à l'hôpital vendredi dernier.

M. Bloom était connu comme le champion de la participation de l'Amérique à une coopération mondiale. Il fut le délégué américain de la conférence des Nations Unies à San Francisco en 1945 — comme suite naturelle de son activité au Congrès.

### LA QUESTION DU "TRAVAIL FORCÉ"

Lake Success, 7 — (AFP) — C'est par deux votes, l'un adoptant le projet de résolution invitant l'Organisation Internationale du Travail à étudier la question du « travail forcé », l'autre rejetant la proposition de l'URSS de création d'une commission d'enquête sur les conditions de travail dans tous les pays, que le Conseil Economique et Social a terminé le débat déclenché par le mémorandum de l'AFL (American Federation of Labor) affirmant l'existence de « camps d'esclavage » en URSS.

Le projet soviétique déplaçait la question posée par l'AFL sur le plan général, et les délégations slaves opposèrent le travail dans les pays capitalistes à celui des pays socialistes « où les ouvriers sont propriétaires libres de toutes les entreprises ».

Mais le projet de l'URSS fut surtout repoussé en raison de la question de l'enquête sur place non-prévue dans le texte et que le délégué soviétique voulait remplacer l'étude des documents fournis par les gouvernements et les organismes syndicaux.

Les observateurs de Lake Success déclarent que si l'URSS ouvrait ses portes à l'enquête menée par une commission syndicale, le projet soviétique avait des chances de recueillir la majorité, en tout cas plus de trois voix (celles des Etats slaves).

# Aujourd'hui

*MARDI 8 MARS 1949*
*77ème jour de l'année*

**FETE A SOUHAITER**

**SAINT JEAN DE DIEU**

*Saint Jean de Dieu fut le fondateur de l'ordre de la Charité (Frères de Saint-Jean de Dieu). On fête généralement la fête des Jean le 24 juin.*

**CONFERENCES**

**A l'Association Egypte-Europe à 7 h. p.m. conférence du Dr. Zaki Badaoui sur : « Les Assurances Sociales ».**

* * *

**A l'Association des Secours d'Urgence, à 6 h. 30 p.m. conférence de M. Arthur Lane, sur : « La Céramique Musulmane ».**

* * *

**Aux Amitiés Françaises, à 7 h. p.m. conférence de M. Jacques Langlade sur : « L'aventure dans la poésie française : Mallarmé et Rimbaud ».**

* * *

**Au British Institute, à 7 h. p.m. conférence en anglais par M. W. R. Blainey, sur : « Tenyson ».**

**THEATRE**

**MOHAMED ALY : Tél. 25106 — Saison Lyrique Italienne : Matinée à 4 h. p.m. « Rigoletto » Soirée à 9 h. p.m. « La Sonnambula ».**

**PREMIERES CINEMATOGRAPHIQUES**

**Royal, Plaza.**

**CINEMAS**

**FERIAL : Tél. 21233.** — (2ème Semaine) « Tap Roots » avec Suzan Hayward et Van Heflin.
**RIALTO : Tél. 24694.** — « Mr. Blandings Builds His Dream House » avec Gary Grant et Myrna Loy.
**ROYAL : Tél. 26329.** — « Good Time Girl » avec Jean Kent et Dennis Price.
**STRAND :** Tél. 22322. — « Corridor Of Mirrors » avec Eric Pokiman et Edana Romney.
**RIO : Tél. 26343.** — « Slightly French » avec Dorothy Lamour et Don Ameche.
**SPORTING PALACE :** Tél. 29789. — «Rêves de Jeunesse» avec Tahia Carioca. Aussi : « Queen's Revenge » avec Maria Montez.
**FOUAD 1er :** Tél. 25832. — « Fiamme Sul Mare » avec Carlo Ninchi et Evi Maltagliati.
**LA GAITE: Tél. 25225.** - «Frieda » avec David Farrar et [illegible]
**PLAZA :** Tél. 20822 — « Union Pacific » avec Barbara Stanwyck. Aussi : « Shangai » avec Chales Boyer Loretta Young.
**COSMO : Tél. 22999.** — « Adel El Sarnâa » avec Ferdos Hassan et Hussein R[illegible]d.
**PARC :** « Les Aventures de Antar et Abla » avec Kouka et Serag Mounir.
**METROPOLITAN :** Tél. 21682. « L'Isola Del Sogno » avec Carlo Campanini. Aussi : « White Tie and Tails » avec William Bendix.

**DANCINGS-MUSIC HALLS**

**AUBERGE BLEUE** — Tél. 27829-22889. — Dîner dansant avec Simone Alex et Leo Smith, Monique Neige, Renata Di Loreno et Sylvie.
**AUBERGE D'HIVER DU SUMMER PALACE.** — Dîner dansant avec l'excellente diseuse française JENNY FLOOR et Leo et son Swingtet.
**BAUDROT :** Tél. 28102. — Tous les Soirs dîner-dansant. Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche Thé-Dansant.
**AU GRAND TRIANON : Tél.** 20973. — Chaque après-midi thé-dansant; le soir, danse avec un excellent jazz.
**CARLTON :** « Les Spurgat » Angeline Velazquez ainsi que le riche programme d'attractions avec Les 4 Brymans, Joan et Victor, Gnsèle St. Mars, Arno Black, Coula Efstatopoulou, Esther De-Pray.

**RADIO**

*Poste principal*

Midi 30. — Les plus belles valses.
1 h. p.m. — JACQUES PILLS et LEO MARJANE.

*Poste alternatif*

7 h. 15 p.m. — Les ballets.
8 h. p.m. — Les refrains que vous aimez (programme des auditeurs).
9 h. 15 p.m. — MARY PASCALIDES (pianiste).
9 h. 30 p.m. — CONCERTO No 4 en do majeur, de Beethoven. Symphonie No. 2 en mi bémol, d'Elgar.

# Alexandrie notre ville

*ON EN PARLE*

## LE SIGNE SUR LE MUR

*La menace prophétique qu'une main invisible écrivit sur les murs de la salle où Balthazar se livrait à sa dernière orgie, au moment où Cyrus pénétrait dans Babylone, le «mané, thécel, pharès» du Livre de Daniel, aurait-il sa version moderne? A Los Angeles, Mme. Mary Magley a demandé le divorce (et le plus fort, c'est qu'elle l'a obtenu) parceque son mari insistait pour garder accrochées aux parois de leur chambre à coucher, les photos de ses quatre premières épouses.*

*Ces quatre photos qui, nuit et jour, regardaient Mme Magley, avaient l'air de lui dire: — Attention... conduisez-vous bien, ma belle... Soyez gentille, douce, prévenante, aimable, affectueuse, bonne ménagère, cuisinière accomplie, maitresse de maison impeccable, obéissante aux moindres désirs de votre seigneur et maître, sinon... vous subirez notre sort!*

*Combien de maris, en lisant ces lignes, sortiront aussitôt de l'armoire aux souvenirs, les photos d'ex-fiancées ou de cousines dont ils furent amoureux, ou encore d'appétissantes pin-ups, histoire de rappeler à leur moitié qu'elle n'a qu'à bien se tenir.*

*Evidemment, mesdames, vous pourrez — en guise de représailles accrocher incontinent dans votre chambre à coucher, l'effigie d'un bel officier connu pendant la guerre ou celle de Robert Taylor...*

*Mais ça comme disait Kipling, c'est une autre histoire!*

**GEO**

## Il pleut, il grèle !

**Après quelques jours d'une température printanière, le ciel s'est, soudain, obscurci ce matin et vers 6 heures, un véritable déluge s'est abattu sur Alexandrie.**

**De nombreux étalages et de grandes quantités de marchandises laissés découverts ont été sérieusement endommagés.**

**Après une accalmie de courte durée, un nouvel orage a éclaté vers 7 heures et une grosse grèle a couvert l'asphalte d'une couche épaisse ; de vieux [illegible] voir rarement vu un pareil déluge car, à un moment donné, tout le trafic — trams, autos et voitures — a été immobilisé pendant quelques minutes : la grèle formait un véritable rideau.**

## L'enquête avec certaines filatures

Les délégués du ministère de l'Approvisionnement ont repris l'enquête avec certaines filatures accusées d'avoir vendu à un prix élevé le coton que le gouvernement leur avait fourni pour leur permettre de continuer à assurer leur production.

A part 16 filatures avec lesquelles l'enquête a pris fin, les délégués ont commencé une série de quatorze autres fabriques

## Réception des artistes de l'opéra à la Palestra Italiana d'Alexandrie

Dimanche, les artistes de la troupe d'opéra, ont assisté à la Messe, à la Chapelle Don Bosco et plusieurs d'entre eux joignirent pieusement leurs belles voix aux chants d'Eglise.

Ils furent ensuite reçus à la Palestra Italiana où les autorités consulaires italiennes leur firent un accueil des plus affables.

Le Consul général d'Italie, le Commandeur Spechel, tint à leur souhaiter lui-même la bienvenue et il le fit en termes charmants, avec un mot aimable pour tous.

Il présenta ensuite à ses invités le professeur Abati, l'astronome italien à qui ses travaux sur le soleil ont valu une célébrité mondiale et qui est à Alexandrie pour y faire une conférence.

Puis, le choeur de l'opéra chanta, sur l'invitation du consul, de vieux airs patriotiques qui furent suivis avec émotion par les assistants.

La réception se termina par un vin d'honneur et un buffet fort bien servi

## ECHOS

La Sté. Royale d'Archéologie a adressé à la Municipalité une lettre dans laquelle elle proteste contre la fermeture du Musée gréco-romain et les difficultés considérables que tout le monde rencontre pour visiter les catacombes ainsi que certaines antiquités à Moustafa Pacha et ailleurs.

⊛

La B.O.A.C. vient d'introduire un nouveau service d'hydravions, de Grande-Bretagne à Tanganyka passant par l'Egypte et la Vallée du Nil.

Un service hebdomadaire dans chaque direction, entre Southampton et Dar-es-Salam, vient d'être mis en opération par la B.O.A.C. avec des hydravions Short Solent, du même type que ceux qui font la route Springbok à Johannesburg.

Les Solents, munis de sièges pour 34 passagers très confortablement assis, font le voyage en trois jours, s'arrêtant la nuit à Augusta (Sicile), Louxor et Kampala (Port-Bell). Ils s'arrêtent à Alexandrie dans chacune de leurs directions.

La B.O.A.C. a cessé son ancien service hebdomadaire d'avions terrestres entre Londres et Dar-es-Salam, via Le Caire, lequel utilisait des avions «York» de 18 sièges.

Le prix du passage d'Alexandrie à Dar-es-Salam est de L.E. 86.600 m/m pour l'aller et de L.E. 156.200 m/m pour l'aller-retour.

⊛

A l'Atelier, le vendredi 11 mars 1949 à 6 h. 45 p.m. précises, causerie de Mme Andrée Laforge: «François Mauriac: l'engagement d'un romancier», avec lectures.

⊛

Mercredi 9 mars, à 7 h. p.m., le Dr. C.P. Russel prendra la parole en anglais, à la Young People's Society de la Y.M.C.A. Sujet: «The Public Ministry of Christ».

⊛

Parmi les passagers à bord du Constellation F. Bazb d'Air France le 5/3/49 on a noté l'arrivée au Caire de:

M. Henri Cochet, accompagné de Mme Cochet, M. Le Masson, champion de tennis de France, Mme Debat, M. Grootwetd, M. Stenstra, M. Westera, M. Djipl, M. Hoenselaar, M. Joncker, M. Gosselin, M. Achard, M. et Mme Laurent, M. Roger, M. Carrol, M. Cauro, M. Kedar, M. Cherade Boulos, M. Sicourt, M. Tony Roussel, M. Langoussis, M. Peilleret, M. Kseib, M. Dejezini K. Kachig, M. Brosselin, M. de Monicault, M. Sabbagh, M. Lailheugue, Mme Sfart Brevan et son enfant, M. Takkiedine Khaul, M. Lemière, M. Gueri, M. Westerdoin, M. Prevot, M. Blank, M. Gallez, M. Homsy, M. Debat

⊛

Parmi les passagers à bord du Constellation F. Bazb d'Air France le 5/3/49 on a noté le départ du Caire de:

Mlle Edith Piaf, R.P. Bonnet Eynard, R.P. Gillet, M. J. Bohlock M. Dunheim, M. Barrier, Mlle Speck, M. Boniface, M. Chauvigny, M. et Mme Baker, M. et Mlle E. Bakhoum, Mme E. Braibant, M. Max Poupart, M. Pravo Honkajiure, M. Bakkiedin el Solh, M. L. Pottier Thionville, M. et Mme P. Tawil, à destination de Paris, M. Hussein Hamdi Salem, M. Panayoti Baganis, à destination de Londres; Mme ZeiZaf Lattouf, à destination de Buenos-Aires; M. et Mme M. Barouki et leur enfant, Mme Chafia Atim, M. Iskandar Soubhie, à destination de Rio de Janeiro; M. et Mlle Joseph John, à destination de New-York; M. Wahid Dabawi Farhat, M. Joseph Farah Farhat, à destination d'Accra; M. Ali Sleiman, à destination de Lagos, M. et Mme Beydoun et leurs enfants, à destination de Dakar.

**A L'ATELIER**

## Exposition H. HAMPAR

Le peintre H. Hampar expose depuis le 1er Mars et pour quelques jours encore ses toiles à l'Atelier, toiles qui ont suscité le plus vif intérêt auprès des connaisseurs.

Spécialisé dans les paysages de couleur locale, cet artiste sobre et intelligent a un sens très profond des couleurs et un dessin sûr et efficace qui révèle ses qualités techniques bien assises.

D'autre part, ainsi que cela a été relevé à juste titre par les critiques italiens lors de ses expositions à l'Academie des Intronati de Sienne et à la Galerie Michelangelo de Florence, Hampar est doué d'un sens poétique qui donne à ses oeuvres si lumineuses une grande force d'évocation en s'adressant à la sensibilité et à l'imagination Sa manière qui se rattache à l'impressionnisme par les études de décomposition des couleurs et par l'abolition des clairs-obscurs atteint souvent un caractère bien personnel, d'un romantisme prenant Nous avons particulièrement goûté parmi ses peintures **La Porte Blue à Moharrem-Bey** (No 9) aux couleurs si heureuses et sa **Ruelle à Kom El Dick** (No 34) très bien construite. Moins heureux ses portraits qui dépassent le cadre de son tempérament de paysagiste

Parmi ses dessins, ses **Vieilles Maisons sur le Canal** (No 12) revèlent une belle maitrise technique et un sens architectural bien compris.

Ajoutons que le peintre Hampar nous prouve qu'il a encore beaucoup à exprimer, en lui souhaitant tout le succès qu'il mérite.

## On nous demande...

*Encouragé par l'amabilité avec laquelle vous répondez aux requêtes de vos nombreux lecteurs, je me permets de vous demander si la sous-location des appartements pourrait être interdite par certains propriétaires durant la saison d'été aux estiveurs; tout en payant les 70% du loyer prescrit par la loi.*

*Je ne sais comment vous remercier et vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.* — Un lecteur assidu.

### Réponse

La sous-location — même estivale — doit être autorisée par le propriétaire. Bien entendu, si ce dernier accepte la majoration du 70% il ne peut évidemment plus s'opposer à la sous-location.

## LA PROCLAMATION ABOLISSANT LA PROSTITUTION EST ILLEGALE !

On sait qu'une proclamation du gouverneur militaire général, parue le 20 février, ordonnait l'abolition de la prostitution dans tout le pays sous peine de condamnations sévères.

Or, la commission de la justice du Sénat a déclaré que cette proclamation n'est pas légale étant donné qu'elle dépasse le cadre des pouvoirs que la loi martiale confère au gouverneur militaire.

Par conséquent, le gouvernement a mis au point un projet de loi pour remplacer la proclamation.

## La suppression de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels

Abdel Hakim El Rifai bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances, a mis la dernière main au texte du projet de loi abolissant l'impôt sur le bénéfice exceptionnel.

Ce texte sera communiqué au Conseil d'Etat aux fins d'approbation puis au Conseil des Ministres et, finalement, au Parlement.

**AU MOHAMED ALY**

## Gala de Bienfaisance Italo-Egyptien

Hier après-midi, la troupe lyrique italienne destina sa matinée au grand gala de bienfaisance organisé au profit de l'Oeuvre Farouk 1er pour l'Enfance et du Fonds d'Assistance pour les Enfants Italiens sous le patronage de S.A. la Princesse Mahiveche Said Toussoun et la présidence d'honneur de S.E. Badawi Khalifa Pacha, Gouverneur d'Alexandrie et du Comm. Gino Augusto Spechel, Consul Général d'Italie.

La première partie du programme comprenait différents morceaux choisis, exécutés par l'orchestre de la troupe dirigé par le Mo Bellezza. L'interprétation que ce chef d'orchestre de si grande valeur donna à l'ouverture des «Vespri Siciliani» de Verdi, dirigé dans les grandes traditions symphoniques italiennes mérite un éloge particulier.

Une agréable surprise fut celle de voir au pupitre ce chef d'orchestre le Mo Milani dirigeant l'ouverture du « Barbier ».

Juan Oncini et Mafalda Favero chantèrent, avec une douce et bene expression musicale le fameux duo des cerises de « L'Amico Fritz » de Mascagni. Tito Gobbi chanta le « Credo » d'Othello, la Ogliari la prière de la Tosca et Galliano Masini la romance du dernier acte de la Tosca.

Teresa Rya Legnani dansa une tarantelle.

La seconde partie du programme était réservée à l'exécution de la « Sonnambula » de Vincenzo Bellini, cette oeuvre d'une inspiration si merveilleuse, pleine de douce mélodie, interprétée par Angelica Tuccari, Ettore Bastiani et Juan Oncina avec un rare bonheur sous la direction du Mo De Tura.

Ce fut une brillante matinée, qui remporta le plus vif des succès et dont nous félicitons les organisateurs.

* * *

A l'issue de la représentation, S.A. la princesse Mahivèche Toussoun, accompagnée de S.E. Badaoui Khalifa pacha et Mme et de M. G. Spechel et Mme, a tenu à se rendre sur la scène pour féliciter et remercier tous les artistes qui ont pris part à cette manifestation très réussie et qui ont tous été très touchés de cette délicate attention.

Ils ont été particulièrement heureux de recevoir de chaleureuses félicitations pour la qualité des spectacles qu'ils nous ont présentés, félicitations qui venant après l'accueil enthousiaste du public, leur permettra d'emporter de notre ville, du moins nous l'espèrons un agréable souvenir.



**PARLANT AVEC UNE FRANCHISE REMARQUABLE, LE MINISTRE DE L'APPROVISIONNEMENT DECLARE:**

# "Mon Ministère est contraire à l'intéret public"

S.E. Me. Abdel Hamid Abdel Hak, ministre de l'Approvisionnement, qui, depuis sa nomination à ce portefeuille, a déployé des efforts méritoires pour abolir, rapidement et complètement, toutes les restrictions imposées au sucre, au pétrole et à l'huile, vient de faire des déclarations d'une franchise remarquable.

**— La présence du ministère de l'approvisionnement, a-t-il affirmé, est contraire à l'intérêt public.**

« Ce ministère avait été créé pour établir et appliquer le système de rationnement de certaines denrées et articles en raison de leur rareté relative et afin d'en assurer la distribution aux habitants.

**« Maintenant que la production de ces denrées et articles dépassée, de loin, tous les besoins de la consommation, le maintien de ces restrictions et, par voie de conséquence, du ministère qui les a créées et appliquées, n'a absolument aucune raison d'être.**

« Il y a autant de sucre, de pétrole, d'huile et de farine blanche que l'on en veut.

« A Paris, le syndicat des boulangers a, de sa propre initiative, décidé de passer outre aux restrictions imposées au pain et en a vendu au public des quantités illimitées, sans aucun coupon. En agissant ainsi, il a obligé le ministère du Ravitaillement de supprimer le rationnement du pain.

**« LE GOUVERNEMENT FAIT DU TORT AUX CONSOMMATEURS**

Le ministre a poursuivi:

— En examinant la question des tissus populaires, nous constatons que le gouvernement fait vendre au public la mauvaise qualité, en se basant sur la loi et, de ce fait, il favorise les fabriques qui produisent ces tissus.

« En effet, la loi astreint ces fabriques à fournir, dans un délai déterminé, certaines quantités aux grossistes qui obligent les détaillants à les vendre aux détenteurs de cartes de rationnement.

« Si un commerçant s'abstient de recevoir la quantité qui lui est fixée, il est traduit en justice et condamné à six mois de prison. Et la même loi autorise certaines usines à produire des tissus de mauvaise qualité pour les vendre obligatoirement et une qualité meilleure dite «libre» que le public a fini par préférer.

« Une grande société commerciale est venue se plaindre à moi du fait d'avoir « sur le dos » un stock de tissus populaires représentant 180.000 L.E. et me demande de l'autoriser à l'exporter puisque le public égyptien n'en veut plus.

« C'est pour cela que j'ai décidé d'abolir les restrictions sur les tissus. »

**LE SUCRE, L'HUILE ET LE PETROLE**

Parlant des denrées inutilement rationnées, le ministre a dit:

— Ma politique en matière d'approvisionnement est de donner le coup de grâce au marché noir et j'ai commencé par faire livrer de grandes quantités de sucre rougeâtre à toutes les villes et à tous les villages du Royaume afin que la vente en soit libre à partir du 15 crt.

« J'ai demandé aux inspecteurs, dans tout le pays, de me documenter scrupuleusement sur le marché noir et j'ai envoyé un supplément de denrées partout où il en manquait afin de satisfaire aux demandes du public. »

Après avoir mentionné l'augmentation des rations et la prochaine abolition des restrictions, le ministre a annoncé que le mélange des farines sera supprimé à partir du 15 crt. afin de rétablir, partout, le pain blanc.

Il termina par ces mots:

**— Ne voyez-vous pas que le ministère de l'approvisionnement est devenu non seulement inutile mais nuisible au public?**

## Le public fut scandalisé à la première de CARMEN à l'Opéra-Comique de Paris

Le 3 mars 1875, à l'Opéra-Comique la première de « Carmen » reçut un accueil glacial. (Ce n'est pas vrai qu'elle fut sifflée). Aucun applaudissement ne vint saluer la fin de l'oeuvre. Rien. Le public s'en alla outré, dégoûté, furieux. Bizet avait alors trente sept ans. Il avait déjà écrit ce pur chef d'oeuvre qu'est « l'Arlésienne ».

Trois mois après il mourait, le 3 juin 1875, sans avoir pu assister au triomphe de « Carmen ».

La cause du désastre de Carmen fut d'abord le côté licencieux du livret et puis le climat brutal, violent, vériste que créa Bizet.

Le public de l'Opéra-Comique était habitué à un répertoire plus reposant. On cria au scandale.

Mais c'est une oeuvre scabreuse, immorale! La critique démolit, dès le lendemain l'opéra. On est encore stupéfait de son jugement!

« Non! Carmen ne peut intéresser l'honnête public de l'Opéra - Comique. Rappelez-vous M. Bizet qu'il y a des femmes, des demoiselles et des enfants dans la salle! »

« Nous ne voulons pas d'assassins, de contrebandiers, de voleurs et de cette femme dégradante à l'Opéra! Vous devez avoir honte M. Bizet et de votre sujet et de votre musique! »

« Envoyez Carmen chez un docteur, à l'asile, ou en prison mais pas à l'Opéra-Comique! »

Stupide vague de pudeur d'une bourgeoisie qui concevait l'Opéra-Comique comme un simple divertissement et où la musique généreuse, lumineuse, pathétique, poignante et directe de Bizet vint bouleverser la manière délicate de la mélodie facile des Auber, des Herold, des Adam, des Boïldieu qui faisait le bonheur béat et tranquille des habitués de l'Opéra-Comique...

Mais la musique de Bizet finit par s'imposer. On comprit peu à peu toute la beauté et la richesse de la partition, son caractère si méditerranéen, sa facture nouvelle, expressive, sincère, sobre et violente en même temps, et sa manière directe d'exprimer et de chanter, la joie, l'amour, la haine, le désespoir...

* * *

Après nous avoir donné un premier acte plutôt faible la Troupe lyrique italienne remonta peu à peu le courant et finit en beauté.

Le baryton Enzo Viaro, indisposé, ne put malheureusement pas chanter... et fut remplacé, au pied levé, par un autre baryton, qui fit de son mieux... Le grand triomphateur de la soirée fut incontestablement Masini, en pleine forme, qui chanta Don José avec une voix puissante, colorée souple et bien modulée. A côté de lui Myriana Pirazzini fut une Carmen, qui eut le trac au 1er acte, et fut meilleure au second, bonne au troisième, excellente à la scène finale. Myriam Pirazzini n'a pas donné, hier soir, tout ce qu'elle sait et peut donner. Notre public l'a impressionnée. Elle est encore jeune. Elle fera certainement du chemin, car elle a une voix bien équilibrée et possède aussi du métier et du talent. Micaêla fut Maria Laurenti à la voix mélodieuse, douce, expressive. Une excellente artiste. Parfaits comme toujours les choeurs du Mo Fanfani. Assez coloré l'orchestre du Mo de Tura. Suggestifs les décors de Camille Parravicini. Public froid au premier. Ovations au dernier.

**RENE**

## L'opéra à la radio

Trop souvent la radio locale a été critiquée pour que nous ne signalions pas les louanges qu'elle vient de s'attirer à l'occasion de la retransmission de plusieurs spectacles d'opéras. Nous avons reçu plusieurs lettres de lecteurs nous faisant part de leur joie d'avoir pu écouter «Aida», «Rigoletto» ou le «Barbier de Séville» à la radio.

En effet, les nombreux amateurs de «bel canto» n'ont pu assister à tous les spectacles d'opéras, particulièrement à Alexandrie où la saison a été courte et où l'on a joué à guichets fermés à presque toutes les représentations.

En décidant la retransmission de ces opéras, la radio a satisfait d'innombrables amateurs, heureux de pouvoir écouter de la belle musique et de savoir que l'on a pensé à eux.

Nos lecteurs nous soulignent aussi la perfection technique de la retransmission. Nous en sommes très heureux parce que cela démontre que quelque chose est changé à la radio locale et nous formulons l'espoir que cette recherche du progrès, jointe au désir de satisfaire le public, se traduiront par une amélioration constante de nos émissions.

## Le marché libre du sucre

**Le ministère de l'Approvisionnement nous communique:**

Le ministère de l'Approvisionnement a décidé la mise en adjudication d'une grande quantité de sucre produit par les usines de la Société, à Abou Korkas et à Nag-Hamadi, à partir du 20 mars courant, au Caire et à Alexandrie, et à partir du 1er avril prochain, dans les autres régions du pays.

Ces quantités seront vendues au marché libre ; aucune restriction sur la vente ne sera imposée aux épiciers et aux magasins de la Société

Tout consommateur — les particuliers aussi bien que les établissements publics — pourra en obtenir les quantités dont il a besoin, et cela en plus des quantités allouées par le rationnement.

**POUR LE STATUT DES ETRANGERS**

## Il faut la carte du Bureau du Travail et la carte d'identité délivrée par le Bureau des Passeports

Nous nous sommes rendu, hier au Bureau du Travail et avons posé à son directeur la question suivante :

*— Est-ce que la carte d'identité que le Bureau des Passeports délivre actuellement aux étrangers ne les dispense point de l'autre carte dont le Bureau de Travail requiert maintenant le renouvellement ?*

— Absolument pas. Les deux cartes sont nettement distinctes. L'une contient des détails que l'autre ne présente pas. L'absence de la carte d'identité requise par le Bureau du Travail expose à des sanctions légales prévues dans la loi qui a rendu cette carte obligatoire.

Annoncez donc à vos lecteurs que toute personne détenant une carte d'identité dont la validité (trois ans) a expiré est tenue de la renouveler au plus tôt.

Ils devront pour cela acheter, de n'importe quel Bureau de Poste, UNE CARTE BLANCHE. Cette carte est de deux espèces : l'une est pour les employés et coûte P.T. 10, l'autre est pour les ouvriers et coûte P.T. 7.

Chaque carte est accompagnée d'un formulaire que le requérant doit remplir et signer. Il doit ensuite présenter cette formule, accompagnée de la carte laissée en blanc, et deux photos récemment prises de 4 cms. sur 4 cms. à l'administration, à la Société ou à l'Institution Sociale auprès de laquelle il travaille. Cette dernière devra confirmer la véracité du nom et de la photo et contre-signer le formulaire. Elle signera également et apposera son cachet au dos de la photo qui devra porter le nom de son auteur.

Le requérant doit ensuite se présenter au kism dont il relève et présenter la formule, la carte et les deux photos, ainsi que l'ancienne carte périmée — s'il en a une — à l'employé des CARTES D'IDENTITE. Celui-ci lui remettra un reçu et lui fixera la date à laquelle il devra repasser pour prendre possession de sa nouvelle carte.

Une fois la carte retirée son titulaire devra la présenter à l'Administration, à la Société ou à l'Institution Sociale qui l'emploie pour que celle-ci y inscrive les indications qu'il lui incombe de mettre. Le médecin de la Société y mettra également son avis sur l'état de santé de l'ouvrier. Puis la carte sera retournée à celui-ci.

La loi No. 123 de 1944 prévoit l'amende et la prison pour quiconque n'a point cette carte. Les directeurs de Sociétés et propriétaires d'usines sont également responsables de l'absence de cette carte chez leurs employés et ouvriers.

Ils paieront autant de fois l'amende qu'ils ont d'ouvriers ou d'employés non munis de carte d'identité.

**AU THEATRE ALHAMBRA**

## Demain, 1er des galas JEAN BERTRAN

Nous rappelons que c'est demain, mercredi, qu'aura lieu la première de la «Tournée des Comédies Françaises» organisée par «Les Galas Jean Bertran» avec Marie Ventura; Jean Martinelli et d'autres artistes de classe.

Au programme «Le vieil homme»

## LE BAL MASQUE DE LA MI-CAREME A L'AUBERGE BLEUE

Le grand succès obtenu par le Bal paré, masqué et travesti de Mardi Gras à l'Auberge Bleue a encouragé la Direction à offrir aux Alexandrins, un second et dernier bal masqué de la saison, en l'occasion de la Mi-Carême, le Jeudi 24 Crt.

Avis en est donné au grand public, aux gens et à ceux qui ne le sont plus, pour qu'ils préparent leurs déguisements. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, ne faites pas mourir Carnaval, ce Roi de la joie qui eut un règne glorieux, demande à remonter sur son trône et vous promet bonheur, santé et joie.

L'heureux évènement aura lieu à l'Auberge Bleue jeudi 24 crt.

# LES MARCHÉS

## Bourse des Contrats

| | *Clôture d'hier* | *Ouverture de ce jour* |
|---|---|---|
| **Longue Soie** | | |
| Mars | 88.20 | 87.75 |
| **Soie moyenne** | | |
| Avril | 51.98 | 51.83 |
| Juin | 52.30 | 51.95 |

Marché ferme.

## Cotons Etrangers

| | |
|---|---|
| *NEW-YORK* | |
| Mars | 32.42—9 |
| Mai | 32.27—6 |
| Juillet | 31.16—4 |
| Octobre | 28.20—4 |
| *NOUVELLE-ORLEANS* | |
| Mars | 32.34—1 |
| Mai | 32.20—9 |
| Juillet | 31.11—5 |
| Octobre | 28.18—4 |
| *SAO-PAULO* | |
| Mars | Incoté |
| Mai | 200.— |
| Juillet | 194.50 |
| Octobre | 193.— |

## Bourse des Valeurs

Marché assez soutenu mais plutôt irrégulier dont voici les principaux écarts:

| | |
|---|---|
| Banque Misr | 1796+16 |
| Levant s/s | 193+ 5 |
| Delta Light p.f. | 950+70 |
| Kom Ombo | 580+ 5 |
| Béhéra | 1360—10 |
| Cheikh Fadl | 564+ 4 |
| Héliopolis p.f. | 3380+90 |
| Gobbari | 380— 8 |
| Bonded | 1930—30 |
| General Warehouses | 445+ 5 |
| Cicurel | 1150+14 |
| Copper Works | 1180+30 |
| Filature Nationale | 1970+36 |
| Gerco | 590+ 6 |
| Kafr Zayat | 1876+10 |
| Papier | 715+11 |

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT EGYPTIEN

*Horaires des trains*
*Edition d'été 1949.*

L'Administration projette dès à présent, l'impression du nouvel horaire des trains pendant la saison d'été 1949 lequel entrera en vigueur à partir du 1er mai prochain.

Nous nous faisons un devoir de rappeler au public que les avis publiés dans le dit horaire sont parcourus par les milliers de voyageurs et que les prix de leur publication sont dérisoires:

L.E. 6 pour une page entière et L.E. 4 pour la demi-page.

Profitez donc de cette occasion et réservez de suite les pages dont votre commerce a besoin pour une telle publicité.

Pour plus amples détails, s'adresser au Bureau de Publicité, Direction Générale, Gare du Caire.

*Déchargement de matériaux des bateaux arrivant à Port-Said.*
*Réf. No. 960 9 1/1*

Des offres seront reçues à la Direction Générale, Gare du Caire, Le Caire, jusqu'au 19 mars 1949 à 11 h. 30 pour les opérations ci-dessus mentionnées durant une année à partir de la date fixée dans l'avis de l'acceptance de l'offre.

On pourra se procurer un exemplaire du cahier des charges gratis en s'adressant aux Magasins Généraux à l'aile ouest de la Gare du Caire, Le Caire, ou à Port-Said.

# LE TESTAMENT POLITIQUE DE PIERRE LE GRAND

## qu'il soit authentique ou apocryphe

## EXPLIQUE LA POLITIQUE RUSSE

*On a beaucoup souligné ces dernières années la permanence de la politique russe et l'on a remarqué que les objectifs fondamentaux de Staline et de Molotov demeuraient les mêmes que ceux des Tsars: domination des voisins, contrôle de l'Allemagne et poussée vers Constantinople.*

*Quelle est cette politique, quelle est sa stratégie et quels sont ses objectifs ? Il est difficile de répondre à ces questions d'une façon précise dans un court article mais le monde occidental a toujours eu tendance à y trouver la réponse dans ce qu'on appelle le testament politique de Pierre le Grand, mort en 1725.*

*L'authenticité de ce document n'est pas prouvée et les dirigeants russes l'ont toujours réfuté et considéré comme apocryphe. La théorie officielle était qu'il avait été fabriqué en 1812 sur l'ordre de Napoléon pour servir de propagande anti russe. Pourtant, il était connu vingt ans auparavant puisque un Polonais, Sokolnicky, l'avait présenté au Directoire en 1797. Ce Polonais prétendait que le document avait été trouvé dans les archives russes saisies à Varsovie en Avril 1794, ce qui paraît assez douteux étant donné qu'un document d'une telle importance n'était guère susceptible de quitter les archives les plus secrètes de l'Empire pour une capitale provinciale.*

*Une autre version est que ce testament avait été communiqué à Louis XV par le fameux chevalier d'Eon qu'il avait envoyé en mission en Russie en 1753.*

*Le seul moment où ce document aurait pu être vraisemblablement connu est lors de la révolution de 1917 quand les Bolcheviks publièrent la plupart des archives secrètes des Tsars. S'ils ne l'ont pas fait, c'est que très probablement le document n'existait pas car à l'époque, il aurait été une arme de propagande de premier ordre dans leurs mains.*

*Toutefois, si la plupart des observateurs contestent l'authenticité du fameux « testament politique », nombreux sont d'accord pour trouver que son auteur était fort au courant de la politique russe et s'il s'y trouve quelques exagérations et quelques erreurs, cela n'enlève rien à sa valeur d'exposé concis et clair des grandes lignes de la politique suivie par le grand empire, puisque, comme on le constatera, nombre de ses points ont été réalisés.*

1. — La nation russe doit être constamment sur pied de guerre pour maintenir l'esprit combatif des soldats. Aucun répit ne doit être accordé, sauf pour soulager les finances de l'Etat, recruter l'armée ou attendre le moment favorable pour attaquer. De cette façon, la paix est soumise à la guerre et la guerre à la paix dans l'intérêt de l'agrandissement et de la prospérité de la Russie.

2. — Tous les moyens possibles doivent être employés pour inviter les chefs militaires européens les plus capables en temps de guerre et les philosophes les plus cultivés en temps de paix de façon à permettre à la nation russe de participer aux avantages des autres pays sans perdre les siens.

3. — Il ne faut perdre aucune occasion de participer aux affaires et aux conflits de l'Europe, spécialement ceux d'Allemagne qui, par son voisinage, nous intéresse le plus directement.

4. — La Pologne doit être divisée en y maintenant constamment des jalousies et la confusion. Les dirigeants doivent être gagnés avec de l'argent et l'assemblée corrompue de façon à influencer l'élection des rois. Il faut que nous y ayons un parti à nous, envoyer des troupes russes dans le pays et les y faire séjourner de façon qu'on puisse trouver en fin de compte un prétexte pour y rester d'une manière permanente. Si les Etats voisins font des difficultés, nous devons les apaiser momentanément en leur donnant des territoires jusqu'à ce que nous puissions tranquillement reprendre ce que nous avons donné.

5. — Nous devons prendre autant de territoire possible à la Suède et faire en sorte qu'elle nous attaque la première pour avoir un prétexte à nous emparer. Avec cet objectif en vue, nous devons entretenir l'opposition entre la Suède et le Danemark et aviver discrètement leurs jalousies mutuelles.

6. — Les épouses des princes russes doivent toujours être choisies parmi les princesses allemandes en vue de multiplier nos alliances de famille avec les Allemands et unir nos intérêts aux leurs; ainsi, en consolidant notre influence en Allemagne, nous la ferons se lier spontanément à notre politique.

7. — Nous devons prendre soin de maintenir notre alliance commerciale avec l'Angleterre car c'est la puissance qui a le plus besoin de nos produits pour sa marine et en même temps qui peut nous rendre les plus grands services pour le développement de la nôtre. Nous devons exporter du bois et d'autres articles en échange de son or et établir des liens permanents entre ses marchands et ses marins et les nôtres.

8. — Nous devons constamment étendre nos frontières vers le Nord le long de la Baltique et vers le Sud le long des rives de la Mer Noire.

9. — Nous devons progresser autant que possible en direction de Constantinople et de l'Inde. Celui qui peut s'emparer de ces points est le véritable maître du monde. Avec ceci en vue, nous devons provoquer des guerres constantes — une fois avec la Turquie et une fois avec la Perse. — Nous devons établir des quais et des dépôts sur le Pont Euxin et graduellement nous rendre maîtres de cette mer ainsi que de la Baltique, ce qui est un élément doublement important dans le succès de notre plan. Nous devons hâter la chute de la Perse, avancer jusqu'au Golfe Persique; si possible il faut rétablir les anciens échanges commerciaux avec le Levant par le canal de la Syrie et nous forcer un chemin jusqu'à l'Inde qui est le véritable dépôt du monde; une fois là, nous n'aurons plus besoin de l'or anglais.

10. — En outre, nous devons nous efforcer d'établir et de maintenir une union intime avec l'Autriche, en appuyant en apparence ses plans de futur agrandissement en Allemagne tout en avivant secrètement la jalousie des petits Etats contre elle. De cette façon, nous devons amener un parti ou l'autre à rechercher l'aide de la Russie; et ainsi nous exercerons une sorte de protectorat sur le pays qui préparera la voie à notre future suprématie.

11. — Nous devons amener la Maison d'Autriche à s'intéresser à l'expulsion des Turcs d'Europe et nous devons neutraliser sa jalousie lors de la capture de Constantinople soit en la préoccupant par une guerre avec d'autres Etats européens soit en lui abandonnant une part des dépouilles, que nous pourrons reprendre ensuite à notre gré.

12. — Nous devons réunir autour de notre Maison, comme autour d'un centre, toutes les sections détachées de Grecs qui sont éparpillées à l'étranger, en Hongrie, en Turquie et dans le sud de la Pologne; nous devons les amener à regarder vers nous pour les appuyer et ainsi, en établissant à l'avance une sorte de suprématie ecclésiastique, nous préparerons la voie à la souveraineté universelle.

13. — Quand la Suède sera à nous, la Perse vaincue, la Pologne subjuguée et la Turquie conquise — quand nos armées seront unies et le Pont-Euxin et la Baltique appartiendront à nos navires, alors nous devrons faire des ouvertures secrètes et séparées d'abord à la Cour de Versailles puis à celle de Vienne, pour partager avec elles la domination du monde. Si l'une des deux accepte nos propositions, ce qui se produira certainement si l'on agit opportunément sur leur ambition et leur intérêt égoïste, nous devrons utiliser l'une pour annihiler l'autre; ceci fait, nous n'aurons qu'à détruire celle qui restera en trouvant un prétexte de querelle, l'issue de laquelle ne pouvant être mise en doute étant donné que la Russie sera en possession absolue de la partie orientale de l'Europe qui est la meilleure.

14. — Si les deux Cours rejettent les propositions de la Russie, alors notre politique devra être de les dresser l'une contre l'autre pour qu'elles se détruisent. La Russie devra observer et attendre le moment favorable pour lancer ses armées déjà réunies en Allemagne tandis que deux flottes immenses, chargées de hordes asiatiques et convoyées par des escadres armées du Pont-Euxin et de la Baltique, appareilleront simultanément de la Mer d'Azov et du port d'Arkhangel. Après avoir longé la Méditerranée et l'Atlantique, elles envahiront la France d'un côté tandis que l'Allemagne sera écrasée de l'autre. Quand ces pays seront conquis, le reste de l'Europe tombera facilement et sans lutte sous notre joug. Ainsi, l'Europe peut et doit être subjuguée ».

# REVUE DE LA PRESSE

## Après cinq années d'expérience: la Ligue arabe, organisme plus utile que jamais. - Le danger sioniste

**QUID DE LA LIGUE ARABE ?**

*Les déclarations faites hier par S.E. Ahmed Mohamed Khachaba pacha, Ministre des Affaires Etrangères en réponse à une question sur la situation présente de la Ligue arabe à la suite des événements de Palestine et de son avenir inspirent aux éditorialistes de la Presse de langue arabe de longs commentaires. Le Ministre avait notamment déclaré que pour cette union subsiste il importe que ses membres soient animés d'un esprit de coopération sincère.*

*L'AHRAM, sous le titre : «La Ligue arabe, telle que nous l'avions vue et telle que nous le voyons» écrit à ce sujet:*

En réponse à la question de savoir si la Ligue arabe, telle qu'elle se présente actuellement, est susceptible de préserver les pays arabes d'une nouvelle agression sioniste, ou de toute autre attaque, le Ministre des Affaires Etrangères a donné une réponse marquée au coin du bon sens et de la sagesse. «L'union fait la force, dit-il, encore faut-il qu'elle soit fondée sur la coopération sincère».

**DANS LA PENSEE DE CHAQUE ARABE**

Il est bon toutefois de souligner que la Ligue arabe n'est pas née du jour où les représentants des Payas arabes eurent signé les documents qui en affirmaient la création. La ligue existait dans la pensée de chaque Arabe avant la signature de ces documents lesquels n'ont fait que confirmer matériellement l'existence d'une union qui existait déjà dans tous les coeurs.

**ORIGINES DE LA LIGUE ARABE**

La Ligue arabe a été créée, à l'origine, sur l'inspiration de la Grande-Bretagne laquelle pensait pouvoir parvenir à ses objectifs par son intermédiaire, et plus rapidement que ne le lui aurait permis la solution de toutes les questions arabes, une à une. Mais lorsque la Ligue arabe eut été créée c'est vers la réalisation des buts essentiellement arabes qu'elle s'est orientée, sortant ainsi de la tutelle que la Grande-Bretagne croyait pouvoir exercer sur elle.

Considérant également que la Ligue arabe a été créée pour réaliser un intérêt commun, nous ne pouvons concevoir comment cet intérêt peut disparaître du jour au lendemian:

Aussi bien ne devons nous pas nous laisser hypnotiser par nos sentiments du moment et les événements de l'heure, mais regarder vers l'avenir et tracer une ligne politique exempte de toute influence sentimentale ou de la pression des événements.

**PLUS UTILE QUE JAMAIS**

Si, il y a cinq ans, la Ligue arabe nous était apparue comme une organisation très importante, elle nous apparaît plus importante aujourd'hui et plus utile que jamais. Le danger alors n'était que latent; il est aujourd'hui réel et nous devons y faire en mobilisant tous nos efforts par notre union et par une ligne de conduite politique visant à renforcer les pays arabes sur les plans militaires, économique et social.

Nos intérêts résident aujourd'hui dans la défense de notre existence et de notre indépendance.

**LE DANGER ECONOMIQUE**

Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle l'on ne craint pas seulement le danger politique et militaire, mais le danger économique également, danger contre lequel nous devons demeurer les yeux grands ouverts.

La lutte la plus redoutable qui se livre aujourd'hui dans le monde est la lutte économique, car c'est derrière cette lutte politique que résident les grands intérêts politiques.

**POUR UNE DECISION MURIE**

Gardons nous donc d'une décision hâtive ou de toute action inspirée par les sentiments et les événements de l'heure, car, le cas échéant, nous ne tarderions pas à nous rendre compte que nous avons été plus rapides à détruire qu'à construire, et plus proches de la politique uniquement inspirée des sentiments que d'une politique imposée par la réflexion et la sagesse.

**JEU FRANC**

*De son côté, LE MISRI écrit:*

A la prochaine réunion de la Ligue arabe, il importe que les relations entre les pays membres soient établies sur de bases nouvelles, et que les motifs de friction soient réglés. Il importe aussi que la sincérité soit inscrite à l'ordre du jour, et qu'en d'autres termes tous les membres de la Ligue, après les récents événements de Palestine jouent franc jeu en abattant les cartes dont ils disposent.

**UNE NOUVELLE PAGE**

Si tout cela pouvait être réalisé une nouvelle page de confiance réciproque pourra être ouverte sur une base de franchise et de confiance mutuelle.

**NE DETRUISEZ PAS LA LIGUE ARABE**

*A son tour Me Mahmoud Aboul Fath jette un cri d'alarme :*

*«Ne détruisez pas, dit-il, la Ligue arabe »:*

Il était naturel, après les récents événements, que des blâmes soient formulés contre la Ligue arabe. Mais ceux qui les ont exprimés ne sont pas allés au fond du problème.

**RAPPEL DE LA CONFERENCE DE LONDRES**

La Ligue arabe n'a pas été créée pour s'occuper uniquement de l'affaire palestinienne; sa création a seulement coïncidé avec l'éclosion de cette affaire. La politique égyptienne en Palestine n'a pas été établie à la suite des consultations qui eurent lieu au sein de la ligue arabe, mais durant la conférence de Londres, il y a plusieurs années, lorsque les porte-parole du Gouvernement égyptien eurent proclamé que l'Egypte n'acceptera pas une solution quelconque du problème palestinien qui ne réaliserait les légitimes aspirations du peuple arabe.

**LE DANGER SIONISTE**

Aujourd'hui, face au danger sioniste, la Ligue arabe devient un organisme plus utile et plus nécessaire que jamais.

Les ambitions sionistes en effet n'ont pas de limite: elles s'étendent du Maroc jusqu'aux bords du Nil et des bords du Nil à ceux de l'Euphrate. Les Sionistes iront à la conquête de ces territoires par leurs armes particulières qui sont celles de l'argent, du commerce et de l'industrie.

Si, au cours des cinq dernières années des lacunes ont pu être constatées au sein de la Ligue ce n'est nullement une raison pour la faire disparaître. Au contraire, notre devoir et nos intérêts nous imposent de combler ces lacunes et de consolider sa structure.

## A PROPOS D'UN PROCHAIN BAL

# IL Y A CINQUANTE ANS LA MATERNITÉ INTERNATIONALE ETAIT FONDÉE

### Née dans l'esprit de personnes généreuses elle est devenue au cours de ce demi-siècle une grande institution alexandrine

Nous apprenons que dans quelques jours aura lieu comme chaque année le bal organisé par le Comité de la Maternité Internationale, au profit de cette oeuvre si intéressante. Ce fait nous porte à revenir par la pensée à cinquante ans en arrière; date, à laquelle dans l'esprit de philanthropie qui anime toujours les habitants de notre chère ville d'Alexandrie; fut créée la Maternité Internationale.

En effet, en l'année 1898, quelques personnes animées du plus pur esprit d'altruisme et conscientes du devoir qui leur incombait pensèrent à combler les lacunes qui existaient à Alexandrie dans le champ de la bienfaisance et se dévouèrent pour obvier à ces lacunes. Parmi elles, on peut relever les noms de Raoul Canivet, du Dr Valensin Pacha, du Dr. Latis Bey, du Dr. Camerini, du Dr. Schiess Pacha, du Dr. Torella, de M. Bourgeois, A. Hasda et Pietro Vasai et peut-être de quelques autres encore, qui ne se présentent pas à notre mémoire.

Avec enthousiasme, ces hommes se mirent à l'oeuvre, faisant une propagande efficace, soit par la parole, soit à l'aide d'articles parus dans les journaux de l'époque: « La Réforme », « Il Messaggero », « Il Commercio », l'« Unità », etc... Et c'est ainsi qu'en peu d'années ont été fondés la Maternité Internationale, La Ligue Egyptienne contre la tuberculose, les Secours d'Urgence, l'Université Populaire Libre et le Conservatoire de Musique.

**LES DEBUTS**

Pour nous limiter à la Maternité Internationale nous dirons que c'est vers la fin de 1898, que le Dr. Valensin Pacha et le Dr. Torella, d'accord avec la Sage-Femme Esther Anthony eurent l'idée d'ouvrir un petit hôpital, destiné uniquement à recevoir les femmes enceintes. Leur idée fut recueillie par plusieurs généreux citoyens, notamment par deux personnes de grand coeur, Mme Ch. Allen et M. Bourgeois. La Maternité Internationale fut installée dans un modeste appartement sis rue Menasce.

C'est seulement en 1907 après que la Direction de la Maternité fut confiée au Prof. Pinto qui venait depuis peu d'arriver en Egypte, que la Maternité fut transférée dans une belle villa de la rue Rassafa.

**L'EPOQUE HEROIQUE**

C'est à partir de ce moment que commença l'époque héroïque de la Maternité. Mme Allen, Mme E. Anthony, M. Bourgeois, le Prof. Pinto auxquels se joignit plus tard Mme Hopkinson Pacha tous, pleins d'enthousiasme ne se laissèrent pas décourager par les difficultés financières toujours plus grandes; car il ne faut pas oublier qu'alors, seuls, les pauvres fréquentaient la Maternité, les dames aisées, accouchant toutes ou presque à domicile.

**DEVELOPPEMENT**

Mais les efforts des pionniers de la première heure ne furent pas vains. En effet, ils virent leur oeuvre grandir et se développer sous la Présidence de Mme C. Barker, cette dernière vraie animatrice, douée d'autorité et de dynamisme, outre ses mérites personnels sut s'entourer d'une pléiade de dames de la haute société qui se dévouèrent sans compter pour la réussite de l'oeuvre.

Il serait difficile de les nommer toutes sous courir le risque d'en oublier quelques-unes. A Mme C. Barker succéda Mme Max Rolo digne continuatrice de l'oeuvre.

**EPANOUISSEMENT**

Ce que nous désirons relever est le fait, que l'on doit seulement à l'initiative privée et au bon coeur des Alexandrins l'oeuvre défendue par Mme Barker et en l'année 1932 la Maternité Internationale a pu s'installer dans un beau local moderne dont les plans avaient été faits par l'ingénieur Pierre Gripari.

Au Prof. Pinto qui pendant 26 ans dirigea la Maternité à titre gracieux, succéda en 1932 le Prof. Pistouddi, qui ayant à ses côtés comme collaborateurs les Drs A. Kairis et A. Barda et grâce aux possibilités offertes par l'aménagement de la nouvelle construction, sut donner à l'oeuvre une nouvelle impulsion.

Au Dr. Pistouddi parti en 1939, a succédé son collaborateur, le Dr. A. Kairis.

**DES CHIFFRES ELOQUENTS**

Nous citerons quelques chiffres éloquents par eux-mêmes. Le nombre des hospitalisés qui, en 1898 était de 43 vit ce chiffre s'élever en 1932 à 610, pour atteindre progressivement en 1938 celui de 1262 et en 1945 celui de 1627, et, ce chiffre n'a pas cessé de se maintenir à ce niveau jusqu'à ce jour. Parmi ce nombre, plus de la moitié est constituée par les gratuites, et, la moitié du nombre total est de nationalité égyptienne.

Nous ne voulons pas perdre l'occasion de dire qu'à la Maternité sont hospitalisées les personnes sans distinction de religion, de nationalité ou de race, tant pour les payantes que pour les gratuites.

Tout ce que nous venons d'exposer et les chiffres cités constituent le plus bel hommage en faveur de l'oeuvre et la plus grande récompense pour tous ceux qui durant cinquante ans s'en sont occupés avec tant de désintéressement et d'enthousiasme.

# POUR LA BIENFAISANCE

A la mémoire de la regrettée Marie BANDALY:

*Bienfaisance Grecque Orthodoxe Egyptienne*

- M. et Mme Elie S. Fiani P.T. 100

A la mémoire de la regrettée Mme Emma Vve DONATO:

*Bienfaisance Italienne*

- M. et Mme U. Donato 100
- Mme Clotilde Vve Fresco 200

*Transports Funèbres Gratuits*

- M. et Mme U. Donato 100

A la mémoire de la regrettée Emilie CASANERA:

*Philoptochos*

- Mme Fanny Sinadino 100
- M. et Mme Antoine L. Benachi 200
- M. et Mme Aug. Th. Sinadino 200
- M. et Mme Ant. Th. Ralli 100

*Orphelinat Benachi*

- Angèle Pini 100

A la mémoire de la regrettée Alba BARUCH:

*Le Refuge*

- M. et Mme Edmond Ventura 100

*Cuisine Populaire Juive*

- M. et Mme Maurice Ventura 100
- M. et Mme Salomon J. Gesuà 50

*Enfance Heureuse*

- Yvette Bannout 100
- M. et Mme Louis Shaperc 100

A la mémoire de la regrettée Mme Vve Suzanne CHILTON:

*Hôpital Israëltie*

- M. et Mme Léon M. Hamaoui 100

*Courrier du Pauvre Honteux*

- Elie A. Osmo 100

A la mémoire du regretté Jacques HAZZAN:

*Hôpital Israëltie*

- M. et Mme David Cicurel 100

*Bienfaisance Italienne*

- M. et Mme A. Paggi 100

A la mémoire du regretté Edouard ARGI:

*Le Personnel de The Farghaly Cotton and Investment Co. verse:*

- Bienfaisance Al Moassat 100
- Amélé Torah 100
- Bienfaisance Orwa El Woska 100
- Hôpital Israëlite 100
- Sedaka Basseter 100
- Bienfaisance Israëlite 100
- Enfance Heureuse 100
- Secours d'Urgence 100
- Ahabad Hessed 100
- La Maternelle Israëlite 100

*M. et Mme Albert Harari versent:*

- Bienfaisance Al Moassat 100
- Bienfaisance Orwa El Woska 100
- Amélé Torah 100
- Sedaka Basseter 100
- Le Refuge 100

*M. Gaston Mizrahi verse:*

- Bienfaisance Al Moassat 100
- Bienfaisance Orwa El Woska 100
- Hôpital Israëlite 100
- Crèche Dahlia 100
- La Maternelle Israëlite 100

*Ecole Secondaire Maimonide*

- M. et Mme Alfredo Paggi 100
- M. et Mme Victor Totah 100
- Maison Freddy Salama et Co. 200

*Amélé Torah*

- M. et Mme Elie Maalouf 100
- M. Joseph Green 200

*Secours d'Urgence*

- M. et Mme Guido Salama 100
- M. et Mme Adolphe Pardo 200
- M. et Mme David Mehrez 200

*Le Foyer*

- MM. Behna Frères 200
- M. Rachid Behna 300
- M. et Mme Jack E. Bokey 100
- M. et Mme Mayer Piha 100
- M. Jacques A. Hazzan 100

*Orphelinat Israëlite*

- Samuel A. Coen 100
- Edmond A. Coen 100
- Maurice A. Coen 100

*Bienfaisance Israëlite*

- Mme Marguerite Yazgi 100
- M. et Mme Elie S. Fiani 200
- M. et Mme F. Aboulchédid 100

*Bienfaisance Al Moassat*

- M. et Mme F. Aboulchédid 100

*Hôpital Israëlite*

- M. et Mme Bondi Elia 200

*Goutte de Lait*

- M. et Mme Bondi Elia 200

*Dispensaire Farouk 1er*

- Frankiskis, Benveniste et Co. 100

## Dispensaire Farouk Ier

Le Dispensaire Farouk Ier a reçu les sommes suivantes représentant la douzième liste:

M. Joseph Smouha L.E. 50; National Bank of Egypt L.E. 50; Beida Dyers SAE L.E. 25; Société Misr pour l'Exportation du Coton L.E. 25; MM. J. Planta et Co. L.E. 25; United Egyptian Nile Transport Co. L.E. 10; Arab Bank Ltd. L.E. 10; Société pour la Vente des Produits Egyptiens L.E 10 ; Société d'Entreprises Commerciales en Egypte L.E. 5; S.A. Immobilière du Domaine de Sicuf L.E. 5; Frederick E. Rose (Egypt) Ltd. L.E. 5; Nestlé and Anglo-Swiss Milk Products Ltd. L.E. 5; Cherif Cotton and Trading Co L.E. 5; Nile Cold Storage and Ice Co L.E. 3; Société Commerciale Belgo-Egyptienne L.E. 2.

# LA VIE SPORTIVE

## TENNIS AU GUEZIREH SPORTING CLUB

## L'Espagnol MASSIP passe aux quarts de finale en battant HARPER

### DUKICH prend un 10/8 à l'Américain PATTY

Depuis hier après-midi, les grandes vedettes internationales sont entrées en lice.

L'Espagnol Massip qui avait gagné la grande sympathie du public samedi dernier en jouant un double exhibition (remplaçant l'Italien Del Bello victime d'une entorse) avec Cucelli contre les Américains Patty-Parker rencontrait sur le central Court l'Australien Harper. Celui-ci commence à mener par 4/2... 4/3. Massip égalise à 4/4 et fait jeu égal jusqu'à 6 partout et commence à mener à 7/6. Massip prend le service, s'aligne les balles du game et gagne le premier set à 8/6. Le second set est une répétition du premier. Les adversaires avancent balle par balle. Massip réussit une série de jolis coups et surprend l'Australien à 4/3. Le moment est critique. Harper sert et perd deux volées. Il est mené par 15/40, 30/40. Harper envoie un drop-shot très difficile, Massip ramasse... ramasse. Il fait face à tous les dangers lancés par Harper et mène encore par 5/3. Un dernier effort de Massip et le voilà éliminant un bon adversaire pour passer aux quarts de finale.

Dukich a-t-il mis l'Américain Patty en danger? Je pense plutôt que, sûr de sa victoire, Patty a préféré gagner sans s'employer à fond, ménageant ses forces pour des rencontres plus difficiles.

Patty prend le premier set au Cairote à 6/4. Au second Dukich mené à 5/3 aligne une série de trois games. L'Américain réagit et remonte à 7/6. Dukich en excellente forme égalise. Patty reprend l'avantage 8/7. Une autre série de trois jeux de Dukich et le voilà inscrivant sur son palmarès un set sur Patty par 10-8 L'Américain décide alors de stopper l'élan du brave Dukich. Le dernier set se termine à 6/2.

Blazek, un autre joueur moyen de la capitale, a lutté ferme contre l'excellent Parker. Blakez perd le premier set à 6/2 puis mène au second à 4/1... puis 5/3. Blazek allait-il réussir le tour de force de Dukich? Non. Parker bombarde le courageux Blazek et finit le match par 6/2 7/5.

Les autres rencontres voyaient la victoire de Cochet sur Bishlawi 6/1 6/1. Drobny infligea un double 6/0 au jeune Madkour. Czernik éliminait Basry par 6/0 6/1.

A part l'Australien Harper, tous les as passent aux huitièmes de finale.

Voici maintenant les résultats techniques complets de la journée d'hier:

**RESULTATS D'HIER**

Massip bat Harper 8/6 6/3; Motram et Mlle Gannon battent Najjar et Mlle Kyriacopoulo 6/3 6/2; Drobny et Cernik battent Dukich et De Walden 6/3 6/1; Mlle Gannon bat Mme Mathieu 6/1 6/0; Parker bat Blazek 6/2 7/5; Patty et Mme Landry battent Harrison et Mlle Kinghorn 6/1 6/1; Cernik bat Masri 6/0 6/1; Cochet bat Bishlawi 6/1 6/2; Cucelli bat Fellowes 6/1 6/2; Shafei bat Thuilot-Vincent 6/0 6/2; Drobny bat Madkour 6/0 6/0; Patty bat Dukich 6/4 8/10 6/2; Mlle Greiss bat Mlle Homer 6/0 6/0; Albertini et Mlle Van Dobben battent Saad et Mlle Burley 6/0 6/3; Fellowes et Mme Searight battent Borman et Mlle Borman 6/1 6/1; Von Cramm et Harper battent Picciotto et Nazif 6/1 6/2, Najar et Nimr battent Schemeil et Lemasson 6/3 6/1; Mme Brown bat Mlle Vassiliadis 6/3 6/4; Homsy et Mme Wilkinson battent Hopper et Mlle Mereb 6/2 6/2; Shafei et Talaat battent Flower et Hosny 6/2 6/4; Mlle Buxton-Knight bat Mme Buccianti 6/2 6/2; Mlle V. Mattar bat Mme Riso-Levy 6/0 6/1; Mme Wilkinson et Mme Boudet battent Mlle Mereb et Mlle Cherini w.o.; A. et H. Sursock battent Sabri et Vassiliadis w.o.; Mme Bossi bat Mlle Kyriacopoulo 6/2 6/1; Talaat et Shafei battent Attia et Hajjar 6/4 6/4; Mme Marescot bat Mlle G. Borman 6/2 6/4; Mlle D. Karim bat Mlle Krischewsky 6/1 6/0; Mlle Sirgy bat Mme Mosseri w.o., Mme Sirgy bat Mme Mosseri w.o.; Mme Scott bat Mlle E. Cherini 6/0 6/3; Mlle Kinghorn bat Mme Bezzola 6/1 6/4; Mme Mizrahi bat Mlle Van Dobben 6/2 6/2; Mlle Mereb bay Mlle C. Cherini w.o.; Mme Wilkinson bat Mlle Baquiche w.o.; Mme Voisin bat Mme Elliot-Pyle w.o.; Mme Boudet bat Mlle S. Michaelidis w.o.; C. Homsy bat K. Collins w.o.; Skynazi bat Zarb w.o.; Khalil bat Anhoury w.o.; Garifalidis bat R. Homsy 7/5 6/3; Anavy bat A. Sursock w.o.; Bazourou bat Rifaat w.o.; Zmokhol bat Florence w.o.; Grech bat Klidjian w.o.; Ishkamian bat Vervinshak w.o.; Pollak bat El Sissy 6/1 6/4; Bercowitz bat Cordahi 6/3 6/4; Mandelbaum bat Gubbay w.o.; Shaltout bat Allouba w.o.; Sina bat El Alily 6/4 3/6 6/2; Baquiche bat Cohen w.o.; Saad Rafaat w.o., Davril bat Zeitouny w.o.; Albertini bat Shafferman 4/6 6/3 6/3; Paulding bat Moubarak w.o.; Doche bat Miniawy 6/4 6/4; Petit bat Awad w.o.; De Botton bat Fawzy w.o.; Diab bat Tarraf w.o.; Attia bat Levy 6/1 6/1.

## BASKET-BALL

**TRAM—ST. MARC**

Un grand match valable pour le championnat ligue de première catégorie opposera ce soir l'équipe du Tram à celle de St. Marc sur le terrain du Tram.

Coup d'envoi 7 heures 45 p.m.

## L'astrologue américain CLAY POLLAND

### VOUS DIT: Ce qu'il faudra faire demain...

**MERCREDI 9 MARS**

| Pour ceux qui sont nés sous le signe de: | | MESSAGE |
|---|---|---|
| BELIER (22 Mars au 20 Avril) | — | *Voyagez, rendez des visites (F)* |
| TAUREAU (21 Avril au 21 Mai) | — | *Trop d'ardeur peut gâter les choses (C)* |
| GEMEAUX (22 Mai au 22 Juin) | — | *N'achetez pas sans examiner ce que vous choisissez (C)* |
| CANCER (23 Juin au 23 Juillet) | — | *Mauvaise journée pour les amoureux (C)* |
| LION (24 Juillet au 23 Août) | — | *Maitrisez votre colère (C)* |
| VIERGE (24 Août au 23 Septem.) | — | *Bonne journée pour conclure des affaires (F)* |
| BALANCE (24 Septem. au 23 Oct.) | — | *Ne faites pas de l'obstruction inutilement (C)* |
| SCORPION (24 Oct. au 22 Novem.) | — | *Ne parlez que le moins possible (C)* |
| SAGITTAIRE (23 Novem. au 22 Déc.) | — | *Allez doucement, ne vous hâtez pas (C)* |
| CAPRICORNNE (23 Décem. au 20 Janv.) | — | *C'est l'occasion de vous réconcilier (F)* |
| VERSEAU (21 Janv. au 19 Février) | — | *Remettez ce voyage à plus tard (C)* |
| POISSONS (20 Février au 21 Mars) | — | *Méfiez-vous de la jalousie (C)* |

* * *

F.: jour favorable — N.: neutre — C.: contraire



## A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés de nous signaler tout retard ou toute irrégularité dans la réception de la « REFORME » et «REFORME ILLUSTREE» afin de nous permettre d'y remédier.

Téléphoner le matin de 9 à 11 h. au No. 20212.

# Les négociations d'armistice progressent en PALESTINE

## La Transjordanie n'a pas de mandat de l'Irak

## La Syrie n'a encore pris aucune décision

Après un temps d'arrêt, les négociations libano - israéliennes d'une part, et celles entre la Transjordanie et «Israël» d'autre part semblent évoluer vers une conclusion satisfaisante.

En effet on annonçait hier soir à Ras El Nakoura que les délégations libanaise et israélienne se sont mises d'accord sur plusieurs points, au cours d'une réunion de six heures qui s'est tenue dans le cadre des négociations d'armistice à la frontière libano-israélienne.

D'autres points — nécessitant une clarification — seront discutés à la prochaine réunion, fixée à jeudi; les observateurs pensent qu'après cela la signature de l'armistice ne serait plus longtemps retardée.

Un «black-out» complet entoure les négociations, mais on apprend qu'elles s'inspirent généralement des clauses de l'armistice égypto - israélien. On pense qu'éventuellement une ceinture démilitarisée serait établie le long de la frontière libano-israélienne.

Le général William Riley, chef de l'état-major des Nations Unies, est retourné à Beyrouth après la réunion d'hier.

**ACCORD ENTRE TRANSJORDANIENS ET SIONISTES**

Rhodes 7 (R.) — Les Sionistes et les Transjordaniens se sont mis d'accord ce soir sur la délimitation des lignes d'armistice.

L'accord, qui marque la reprise des négociations qui étaient à la veille de la rupture, est survenu après un entretien du Dr. Blunche avec les deux délégations.

Jusqu'à maintenant, l'on ne sait si les lignes de démarcation comprendront les zones tenues par les Irakiens en Palestine centrale, ou si les Transjordaniens ont le pouvoir de négocier pour l'Irak sur cette question.

Il semble toutefois, que cela ne soit pas le cas, le premier Ministre d'Irak, Nouri El-Said pacha, ayant démenti hier au Parlement que la délégation transjordanienne d'armistice ait été autorisée à négocier au nom de l'Irak.

**LA SYRIE N'A PAS ENCORE PRIS DE DECISION**

Quant à la Syrie elle n'a pas pris de décision définitive concernant l'invitation du Dr. Bunche, en vue d'éventuels pourparlers d'armistice avec Israël, déclare un communiqué publié à l'issue du Conseil des Ministres qui s'est tenu hier dans la soirée.

Le communiqué ajoute que des informations complémentaires ont été demandées au médiateur.

**LONDRES DEMANDE UN RAPPORT SUR JERUSALEM**

M. Hector McNeil, ministre d'Etat britannique, a déclaré aujourd'hui à la Chambre des Communes, que le consul général à Jérusalem a reçu instructions de demander à la Commission de Conciliation de l'ONU un rapport sur la situation actuelle des Lieux-Saints à Jérusalem, Nazareth et Bethléem.

M. MacNeil a fait cette déclaration en réponse à une question d'un député conservateur.

**ECHANGE DE PRISONNIERS EGYPTIENS ET ISRAELIENS**

Rhodes (AP) — Le premier groupe de prisonniers de guerre égyptiens et israéliens a été échangé hier sur la route de Gaza à Falouja; cette opération, qui durera trois à quatre jours, s'effectuera sous le contrôle de l'ONU.

Les prisonniers ont été les premiers à être échangés, conformément aux dispositions arrêtées par la conférence de la Commission Mixte d'Armistice siégeant à Auja (dans le Néguev).





### L'importation de devises égyptiennes n'est pas illégale

Il n'existe pas de loi qui interdise l'importation de la monnaie égyptienne en Egypte.

Le Tribunal Militaire d'Alexandrie a acquitté hier Ahmed Mohamed Hilal qui avait été arrêté au moment, ou descendant d'un navire américain, il pénétrait en territoire égyptien avec, dans son portefeuille, 1800 livres égyptiennes en banknotes.

### Libération

Après une détention de cinquante jours, Aziz El-Masri pacha, ancien inspecteur en chef de l'armée égyptienne a été remis en liberté, hier à 1 h. p.m.

## L'état actuel des conversations financières anglo-égyptiennes

Les conversations financières anglo - égyptiennes sont toujours au point mort. Les autorités britanniques estiment exagerées les demandes égyptiennes et dans sa situation actuellee l'Angleterre ne serait pas en mesure de les supporter. Les Britanniques prétendent que l'Egypte a économisé environ 77 millions de sterlings libres et qu'elle n'a pas besoin, par conséquent, que de nouvelles sommes soient debloquées des crédits sterlings. De plus le stock d'or possedé par l'Angleterre n'en jermet qu'une cession minime à l'Egypte.

En dépit de ces divergences on s'attend cependant à ce que des solutions qui donnent satisfaction à l'Egypte soient trouvées.

**L'OPINION DE S.E. HUSSEIN FAHMY BEY**

Interrogé sur les résultats éventuels auxquels aboutiraient les conversations relatives aux crédits sterling, S.E. Hussein Fahmy Bey, ministre des Finances, a déclaré :

« Je suis convaincu que la Grande-Bretagne apprécie à leur juste valeur les projets que l'Egypte pourrait réaliser si elle obtient son « droit » à ces crédits. C'est pourquoi, j'espère que les conversations aboutiront à de bons résultats».

# Le Sénat a adopté le projet de loi sur l'impôt général sur le revenu

## *La Chambre discute la réquisition de la graine du Karnak*

Hier le Sénat a approuvé le projet de loi sur l'impôt général sur le revenu.

Après avoir voté les articles 1 à 19, l'assemblée, étudiant l'article 20 adopte l'amendement au paragraphe 3, rédigé par la commission spéciale aux termes duquel si le contribuable n'accepte pas l'évaluation de l'administration du Fisc, il est tenu d'acquitter l'impôt, sauf à se pourvoir devant le tribunal de commerce, dans un délai de trente jours à partir de la date de l'avis qui lui aura été adressé par lettre recommandée avec avis de réception, lui signifiant le montant de l'impôt dû par lui.

Le Sénat vote ensuite tous les autres articles.

Mis aux voix par appel nominal, le projet de loi est voté à l'unanimité et une abstention; celle de Zaki Mikhail Bichara, qui déclare accepter le principe de la loi, mais non les détails.

**LE CODE DE PROCEDURE**

Le Sénat passe à la discussion du rapport de la Commission de la Justice sur le nouveau Code de Procédure.

A la suite de cet exposé, le Sénat décide de ne discuter que les articles au sujet desquels des amendements seraient déposés.

Mohamed El-Achmaoui pacha, rapporteur, fait un brillant exposé du nouveau Code et de ses avantages. Il dit ensuite qu'il va aborder une question non comprise dans le nouveau Code : celle de l'arbitrage. En effet, il a été su dernièrement que certains étrangers voudraient remplacer les tribunaux mixtes par un autre système : celui de l'arbitrage A cet effet. dans tous les contrats qu'ils concluraient, ils prévoiraient un texte disposant que tout différend entre parties serait soumis à l'arbitrage.

**LA REQUISITION DE LA GRAINE DU KARNAK**

La Chambre s'est également réunie hier et a discuté l'interpellation de Aly El-Menzalaoui bey, relative à la réquisition de la graine du coton «Karnak».

Aly El-Menzalaoui bey déclare que la réquisition de la graine du «Karnak» constitue une infraction constitutionnelle. La zone cultivée en «Karnak» était déterminée par une loi qui a expiré l'an dernier et qui n'a pas été renouvelée. C'est pourquoi les cultivateurs avaient préparé leurs terres en vue de la culture de cette variété du coton; mais ils furent surpris par l'ordre de réquisition. D'ailleurs, dit-il, la graine du «Karnak» ne sert pas à l'extraction de l'huile; d'autres variétés sont utilisées à cet effet. Il ajoute qu'il est certain que le gouvernement présidé par Ibrahim Abdel Hadi pacha tient à respecter la Constitution, sans quoi il n'aurait pas déposé son interpellation.

Ibrahim Abdel Hadi pacha, président du conseil, affirme qu'il n'est jamais venu à l'idée du gouvernement d'enfreindre la Constitution ou de restreindre les libertés. Si la loi délimitant la culture n'a pas été renouvelée, ce sont les circonstances qui en sont la cause.

Fikri Abaza bey déclare se rallier à l'interpellateur.

Le président du conseil poursuit qu'il n'y a pas d'infraction constitutionnelle; que la loi a été promulguée à la lumière des législations en vigueur et que le pays a besoin d'huile.

Une motion pour la clôture de la discussion et le passage à l'ordre du jour est déposée.

La Chambre l'adopte.

Elle renvoie à une semaine la discussion de la demande de l'ouverture de débat sur la Convention de Rhodes et la situation militaire et politique en Palestine, déposée par Fikri Abaza bey.

**AU MINISTERE DE L'HYGIENE**

### Vol de 64 chèques

La commission d'enquête nommée au ministère de l'Hygiène publique, pour instruire l'affaire de détournement qui y a été découverte il y a quelques jours, a constaté la disparition de soixante-quatre chèques.

Quelques-uns des détournements remontent à 1945.

L'enquête a établi l'existence d'un véritable réseau entre certains fonctionnaires indélicats du ministère de l'Hygiène et leurs collègues dans la Dakahlia et de l'hôpital gouvernemental de Mansourah.



# L'accord entre le Gouvernement Egyptien et la Compagnie du Canal de Suez a été signé hier soir

## *Il assure à l'Egypte 7 o/o des bénéfices bruts de la Compagnie et 7 postes d'admiaistrateur*

### La Cie. s'est désistée de 106.000 livres que lui devait la municipalité de Port-Said

L'accord entre le Gouvernement Egyptien et la Compagnie Universelle du Canal de Suez a été signé, hier, à 5 heures 20 de l'après-midi, au ministère du commerce. S.E. Mamdouh Riaz bey a signé pour le Gouvernement et M. François Charles-Roux, président du Conseil d'administration de la Compagnie, pour cette dernière.

A l'issue de la cérémonie de signature, S.E. Mamdouh Riaz bey a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a dit notamment:

« Les pourparlers ont duré trois mois. Dès la première réunion, j'ai déclaré que le but des négociations était la fusion du Canal de Suez dans l'économie nationale sans porter un préjudice quelconque à ce Canal. Or le premier résultat de la fusion ne pouvait être que l'égyptianisation.

*Après avoir rappelé les divers avantages acquis par le gouvernement, avantages qui sont énumérés dans le texte de la Convention résumée ci-dessous, et notamment que l'Egypte recevra les 7% des bénéfices bruts de la Compagnie, le ministre a ajouté:*

« La Compagnie a renoncé à la Municipalité d'Ismailia et a accepté de verser au gouvernement égyptien la somme de L.E. 45.000, annuellement, montant des frais nécessités par les services publics.

« Par ailleurs, la Compagnie percera un canal latéral entre Ferdane et Kantara, élargira le Canal principal et en augmentera la profondeur de 50 centimètres. Ces travaux coûteront quatre millions de livres et seront achevés avant l'expiration de la convention.

« La Compagnie s'est également désistée des 106.000 livres que lui devait la municipalité de Port-Said, ainsi que de la région d'El-Manakhein. Une superficie de douze millions de mètres carrés, faisant précédemment partie de la zone comprise dans la concession, pourra être exploitée par le gouvernement. Toute superficie peut être cultivée par l'organisation de l'irrigation. En échange, la Compagnie prend possession d'une certaine étendue de terrain sur la rive est du Canal pour ses nouveaux projets.

« Ajoutons que la Compagnie s'est engagée à construire un nouveau port pour les bateaux de pêche.

« En ce qui concerne les membres égyptiens du conseil d'administration de la Compagnie, ils seront cinq sans compter les deux sièges réservés aux représentants de la navigation britannique et qui seront désormais occupés par des Egyptiens.

« Il est toutefois utile de rappeler que dans 19 ans la concession de la Compagnie expirera et le Canal reviendra uniquement au gouvernement égyptien. Tous ceux qui en bénéficient actuellement continueront à le faire après l'expiration de la concession. Toutes les mesures nécessaires pour cela sont dès maintenant l'objet d'une étude sérieuse. »

## LES PRINCIPAUX POINTS DE LA CONVENTION

**TITRE I.**

**Personnel**

Article. — Le personnel, régi par les Règlements de la Compagnie, est réparti en cinq cadres:

1) Les Fonctionnaires et Employés;
2) Les Capitaines-Pilotes;
3) Les Agents du Personnel Marin;
4) Les Contremaîtres;
5) Les Ouvriers.

Les règles suivantes seront appliques, pour le recrutement de ce Personnel, avec effet à dater de la signature de la présente Convention.

Les seuls aantages qui peuent être accordés aux agents non-Egyptiens sont les suiants:

a) une indemnité de 1ère installation lors de l'arriée en Egypte de l'agent recruté à l'étranger;

b) une indemnité de rapatriement en fin de carrière au profit du dit agent;

c) une légère majoration de l'indemnité pour frais de scolarité pour permettre aux enfants de l'agent de poursuire leurs études dans leur pays d'origine;

e) une prime d'expatriatation au fins d'acquérir, dans le pays d'origine une propriété où se retirer en fin de carrière;

e) une prime d'expatriement au profit de l'agent recruté directement de l'étranger ne dépassant pas 25 pour cent du traitement.

**A. — FONCTIONNAIRES ET EMPLOYES**

Article 2. — a) Les postes des fonctionnaires et d'employés comprennent:

— des postes hors catégorie;
— des postes administratifs;
— des postes techniques.

Les postes administratifs et techniques sont répartis dans les cinq catégories du Personnel.

b) En ce qui concerne les postes administratifs et les postes techniques, les proportions suiantes seront appliquées pour les engagements rendus nécessaires soit par suite de cessation de service soit du fait de création d'emplois:

— neuf Egyptiens sur dix postes administratifs;
— quatre Egyptiens sur cinq postes techniques.

La liste des postes techniques a été arrêtée de commun accord.

c) En vue d'étoffer dès maintenant en éléments égyptiens les postes moyens et supérieurs de la hiérarcie, la Compagnie s'engage à promouvoir ou à recruter à titre exceptionnel, 18 Egyptiens ainsi répartis qui entreront en ligne de compte dans l'application des proportions ci-dessous:

1) trois en première catégorie dont un dans chaque Service (Service du Transit, Service des Travaux, Service Administratif) dans les six mois à dater de l'entrée en vigueur de la présente Convention;

2) six en deuxième catégorie au plus tard le 1er janvier 1950;

3) neuf en troisième catégorie au plus tard le 1er janvier 1950.

d) La Compagnie exprime son intention de porter le total des engagements d'Egyptiens pour l'année 1949 à 16 dans chacune des 4ème et 5ème catégories.

e) En ce qui concerne les postes hors catégorie, qui sont en fait des postes de directeur techniques, de conseillers spécialisés ou de techniciens hautement qualifiés, la Compagnie pourra exceptionnellement recruter à l'étranger hors des proportions indiquées au paragraphe b, et à concurrence de six postes dans les trois Services et de 4 postes de médecins jusqu'à la fin de la Concession, les agents nécessaires pour pourvoir directement aux vacances qui se produiront dans ces postes soit du fait de cessations de service, soit du fait de créations d'emplois.

**B. — DIPLOMES EXAMENS**

Article 3. — 1) Le recrutement des Employés Egyptiens dans les postes administratifs de cinquième catégorie sera assuré par l'engagement de candidats titulaires des certificats ou des diplômes figurant sur l'annexe B.

Les candidats égyptiens non diplômés pourront également être admis en cinquième catégorie mais avec un traitement de base inférieur à l'actuel traitement de base minimum de la cinquième catégorie.

3) La Commission constituée par la Compagnie aux fins d'examiner les candidatures égyptiennes comprendra une personnalité qualifiée désignée par le Gouvernement.

**C. — CAPITAINES-PILOTES,**

Article 4. — a) La Compagnie recrutera suivant les règles en vigueur par priorité et dans la mesure de ses besoins, 20 nouveaux pilotes égyptiens. Toutefois, si la Compagnie ne trouve pas en temps utile les éléments égyptiens qualifiés, elle pourra recruter des éléments non-égyptiens qualifiés dans la mesure nécessaire aux besoins du service.

b) Une fois ces 20 nouveaux pilotes égyptiens engagés, la Compagnie recrutera un pilote égyptien qualifié sur deux postes à pourvoir.

**D. — AGENTS DU PERSONNEL MARIN**

Article 5. — a) La Compagnie portera à sept, conférmément aux règles en vigueur, l'effectif égyptien du cadre des agents du personnel marin, dans les deux mois à dater de la signature de la présente Convention.

b) Ce chiffre atteint, la Compagnie engagera suivant les règles en vigueur, un Egyptien qualifié sur deux postes à pouroir.

**E. — NATIONALITE**

Article 6. — Les candidats égyptiens devront être nés d'un père considéré Egyptien en vertu des articles 1 à 5 et de l'article 6 paragraphes 1 et 2 du décret-loi No. 19/1929 ou des dispositions équivalentes de toute nouvelle législation en la matière.

**F. — CONTREMAITRES ET OUVRIERS**

**1. Effectif Existant au 31 Décembre 1948 :**

Article 7. — Les vacances survenant parmi les contremaîtres et les ouvriers seront, sous réserve des dispositions prévues aux paragraphes (a) et (b) du présent article, comblées numériquement dans la mesure des besoins, pa. l'embauchage de contremaîtres et d'ouvriers égyptiens.

(a) Pour pourvoir aux vacances qui se produiront dans les postes nécessitant un personnel hautement spécialisé, la Compagnie pourra soit choisir dans son personnel les remplaçants nécessaires, soit recruter librement des contremaîtres et ouvriers égyptiens ou non-égyptiens en nombre égal à celui des postes devenus vacants. Le nombre actuel des postes nécessitant un personnel hautement spécialité est fixé d'un commun accord à 210.

**2. — Augmentations de l'Effectif :**

Article 8. — En ce qui concerne les augmentations d'effectifs nécessitées par l'exécution de nouveaux travaux ou par la mise en service de nouveaux appareils ou équipements, le pourcentage de non-Egyptiens ne dépassera pas cinq pour cent du personnel recruté par la Compagnie.

Article 9. — Tous les éléments égyptiens admis dans le personnel contremaîtres et ouvriers au titre des articles 7 et 8 seront additionnés pour être pris en considération de façon globale lors de vérifications auxquelles le gouvernement pourra procéder tous les trois ans.

**G. — ENTRE, SEJOUR ET TRAVAIL EN EGYPTE**

Article 10. — Les autorisations et documents (permis, cartes, visas, etc...) nécessaires à l'entrée et au séjour en Egypte des membres recrutés conformément aux règles fixées par la présente Convention, ainsi qu'à leur travail au service de la Compagnie, seront délivrés sur demande de la Compagnie aux personnes intéressées, à leur conjoint et aux enfants à leur charge.

**TITRE II. MUNICIPALITE DE PORT-SAID**

Article 12. — La Compagnie accepte d'apporter une aide financière à la Municipalité de cette ville, sous forme de l'abandon des 18 annuités de L.E. 5.913,831 m.m chacune (soit au total L.E. 106.448,958 m.m) qui restent dues à la Compagnie en remboursement des avances qu'elle a consenties à cette Municipalité.

**TITRE III Installation d'une Municipalité à Ismailia**

Article 13. — La Compagnie accepte d'apporter une contribution au projet gouvernemental pour l'établissement d'une cité ouvrière au quartier de Manakhein à Port-Said.

Article 14. — Il est entendu qu'une Municipalité sera créée à Ismailia conformément à la Loi No. 145 de 1944.

Cette Municipalité sera substituée à la Compagnie en toutes les charges et obligations relatives aux services municipaux précédemment assurés par la Compagnie en cette ville.

Le forfait de six mille livres égyptiennes par an prévu à l'Article 5 de l'accord précité du 2 mai 1936 pour l'entretien d'Ismailia et de Port-Tewfick sera, à partir du moment où le transfert sera devenu effectif, ramené jusquà' nouvel ordre à L.E. 1.000 payables annuellement à terme échu pour l'entretien, l'arrosage et le nettoyage des voies et plantations de Port-Tewfick par les soins de la Compagnie.

Le Conseil Municipal d'Ismailia comprendra deux membres de droit désignés par la Compagnie du Canal, parmi son personnel égyptien.

**TITRE IV. PORT DE PECHE A PORT-SAID**

Article 15. — La Compagnie aménagera aussitôt que possible à Port-Said un bassin spécial pour le stationnement des barques de pêche.

**TITRE V. ZONE FRANCHE DU PORT DE PORT-SAID**

Article 16. — La Compagnie étudiera, le moment venu, d'accord avec le Gouvernement, les conditions dans lesquelles une zone spéciale pour établissements industriels pourrait être organisée à l'intérieur de la zone franche du port de Port-Said sur le terre-plein du Bassin Abbas.

**TITRE VI. CANAL ABBASSA**

Article 17. — La Compagnie remettra au Gouvernement la rigole d'eau douce dite Canal Abbassa, créée par elle pour alimenter Port-Said, El Kantara, et les établissements du Canal situés entre Port-Said et Ismailia.

**TITRE VIII OCCUPATIONS MILITAIRES EGYPTIENES A ISMAILIA**

Article 19. — La Compagnie accepte de laisser provisoirement à la disposition des autorités militaires égyptiennes les bâtiments d'habitation et les terrains occupés présentement par les dites autorités à Ismailia.

**TITRE IX. GRANDS TRAVAUX D'AMELIORATION DU CANAL MARITIME**

Article 20. — En vue de faciliter le stationnement et le transit des navires, de satisfaire aux intérêts du Commerce International et de laisser à l'Egypte, à l'expiration de la Concession, un Canal approprié aux besoins de ce commerce.

La Compagnie a adressé un programme d'amélioration du Canal Maritime et de ses accès.

Les travaux envisagés, dont le coût sera de l'ordre de quatre millions et demi de livres égyptiennes comportent:

a) l'approfondissement général de 50 cms. du Canal;

b) l'extension des possibilités de mouillage des navires à Port-Said;

c) la création, entre les kilomètres 50 et 62, d'une zone de croisement de convois par le creusement d'un canal dérivé;

d) l'approfondissement de la gare des benziniers du Lac Timsah.